

Janvier 2012

OUTRE-MER: le vrai bilan de Nicolas SARKOZY



Fédération de Mayotte
Fédération de La Réunion
Fédération de Guyane
Fédération de Martinique
Fédération de Guadeloupe
Fédération de Saint-Pierre et Miquelon

Préface

Redonner espoir à la jeunesse des outre-mers



Depuis 10 ans, de Pointe-à-Pitre à Saint-Denis de La Réunion en passant par Cayenne, Fort-de-France, Mamoudzou, Papeete, Nouméa, Mata-Utu, Saint-Pierre, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la droite au pouvoir propage l'idée que les outre-mers sont des zones assistées vivant au crochet de la métropole.

En 2006, le candidat Nicolas Sarkozy a même échafaudé, sur cette idée, une théorie du développement endogène qui est en réalité le prétexte à un formidable désengagement de l'État outre-mer.

Depuis 2007, le Président Nicolas Sarkozy met cette théorie en application. Les aides à l'investissement ont reculé, les allègements de charges sociales ont été réduits, les crédits destinés aux emplois aidés ont été divisés par 10, les moyens en faveur du logement social ont chuté.

Les outre-mers sont renvoyés à eux-mêmes, comme s'ils ne faisaient plus véritablement partie de la République, pour réaliser les investissements nécessaires à leur développement économique. Pour Nicolas Sarkozy, il faut « que les danseuses paient elles-mêmes leurs factures! »

Avec l'année des outre-mers, en 2011, les Ultramarins étaient en droit d'espérer un sursaut, un nouvel engagement de la part du Président de la République et du Gouvernement. Cela n'a pas été le cas. Au contraire, le désengagement a continué. La droite est restée, vis-à-vis des outre-mers, dans les leurres et le semblant! S'il ne fallait retenir qu'un chiffre du bilan de Nicolas Sarkozy pour l'outre-mer, nous retiendrons celui-ci: depuis 2002, le seul budget du ministère de l'outre-mer a connu une baisse en valeur réelle d'environ 40%.

En 2012, les outre-mer ont rendez-vous avec leur avenir. Pour les hommes et les femmes de gauche, la République doit permettre à tous les citoyens d'accéder à un savoir, un emploi, un logement, à la santé, aux loisirs et à un environnement préservé et valorisé quels que soient leur origine et le territoire où ils vivent. Ce n'est pas encore le cas partout outre-mer, où les inégalités sont plus fortes encore que dans l'Hexagone. C'est donc un combat pour plus d'égalité que nous mènerons outre-mer, un combat en faveur d'un développement plus solidaire.

Mais l'élection présidentielle doit avant tout permettre de redonner espoir à notre jeunesse. Le rôle de la gauche est d'offrir des perspectives d'avenir à nos jeunes et singulièrement aux jeunes ultramarins qui souffrent davantage du chômage et de l'exclusion. Nous devons relever le défi de l'emploi des jeunes d'outre-mer. Cela passera par la restauration de véritables outils de soutien à l'économie des outre-mers pour relancer la croissance et créer des emplois. Cela passera aussi par des aides spécifiques.

Pour nous à gauche, les outre-mers sont au cœur de la République. Nous ne les considérons pas comme des entités périphériques et assistées qu'il faut repousser pour qu'elles ne coûtent pas trop cher!

Nous veillerons donc à ce que chaque territoire puisse valoriser son potentiel et retrouve sa juste place dans le récit collectif que nous voulons écrire. Alors que la droite a abandonné les outre-mers, la gauche veut permettre aux Français des 3 océans de croire à nouveau en l'avenir.

Victorin LUREL, vice-président du groupe SRC à l'Assemblée nationale
Ilbrahim ABOUBACAR, premier secrétaire fédéral de Mayotte
Gilbert ANNETTE, premier secrétaire fédéral de La Réunion
Frédéric BEAUMONT, premier secrétaire fédéral de Saint-Pierre et Miquelon
Léon JEAN BAPTISTE EDOUARD, premier secrétaire fédéral de la Guyane
Louis-Joseph MANSCOUR, premier secrétaire fédéral de la Martinique
Max MATHIASIN, premier secrétaire fédéral de la Guadeloupe



Sommaire

Préface	3	IV. Un désintérêt profond et une méconnaissance consternante des outre-mers	53
I. La mise en œuvre d'un concept cartérisseur : le développement endogène	12	1. Les outre-mers, les éternels oubliés	53
1. Le développement endogène, c'est « débrouillez-vous ! »	12	a. Le scandale de la non-application du RSA	53
2. Un largage budgétaire méticuleusement organisé	14	b. L'« oubli » permanent des dispositifs spécifiques aux outre-mers	54
3. Des conséquences catastrophiques	17	c. Des sujets essentiels passés sous silence	56
a. La hausse dramatique du chômage	17	2. La gestion calamiteuse des crises	59
b. L'abandon du logement social	18	a. La gestion politicienne de la crise aux Antilles	59
c. La vie chère et les monopoles qui prospèrent	21	b. La gestion en amateur de la crise à Mayotte	60
d. L'insécurité, les moyens de la justice en chute libre et des conditions carcérales indignes	22	c. La gestion comptable de la destruction de la biodiversité à La Réunion lors de l'incendie de septembre 2011	61
e. Une situation sanitaire catastrophique	25	d. La gestion irresponsable des épidémies de dengue à la Guadeloupe et à la Martinique	62
f. Les enfants sont les principales victimes du renoncement de Sarkozy à mener une véritable politique éducative Outre-mer	27	3. Une forme d'irrespect des ultramarins	62
II. Le non-respect de la parole donnée érigé en principe	29	a. La gestion du prix des carburants au profit des amis pétroliers	63
1. Les engagements de sortie de crise de 2009 non-appliqués	29	b. L'indemnisation des suites du cyclone DEAN : les Antillais exclus de la solidarité nationale	63
2. Les mesures du CIOM annoncées mais non mises en œuvre	32	c. Le refus de créer une commission d'enquête sur le chlordécone	64
3. La LODEOM, une entreprise de démolition planifiée	36	d. Le scandale du salaire des commissaires au développement endogène	64
4. Le démantèlement du ministère de l'outre-mer	38	e. Le refus, au mépris de la santé des enfants d'outre-mer, de diminuer le taux de sucre dans les produits vendus outre-mer pour ne pas contrarier les lobbies de l'industrie agro-alimentaire	65
5. Les questions institutionnelle et statutaire instrumentalisées à des fins politiques	39	f. Une comparaison des dispositifs de continuité territoriale entre les outre-mers et la Corse qui incite à recourir aux méthodes violentes de revendication	65
a. En Guadeloupe, le manque de respect envers les élus	39	g. La disparition programme de France O, chaîne des outre-mers	66
b. Une application en traînant les pieds de l'Accord de Nouméa en Nouvelle-Calédonie, à la remorque de la droite locale	40	h. Une ministre maintenue à bout de bras	67
c. La départementalisation de Mayotte au rabais	41	Conclusion	68
6. Le plan séisme aux Antilles : une mise aux normes qui, à ce rythme, s'achèvera en... 3123!	43		
III. Un clientélisme forcené	45		
1. Des comportements ministériels inadmissibles	45		
2. Un bricolage institutionnel et électoral en Polynésie française pour servir les amis Gaston Flosse et Gaston Tong-Sang	49		
3. L'année de l'outre-mer, année de l'affichage	50		



Outre-mer: le vrai bilan de Nicolas SARKOZY

Dès 2006, le candidat Sarkozy n'a cessé de répéter que les outre-mers vivaient d'assistanat reprenant une antienne chère à la droite qui n'a jamais véritablement intégré que les outre-mers faisaient pleinement partie de la République. Alors qu'il ne viendrait à l'idée de personne de prétendre que la Lozère ou la Corrèze, dont les performances économiques ne sont pas forcément plus brillantes que celles de la Martinique ou de La Réunion, sont des territoires assistés, Nicolas Sarkozy répète à l'envi, dans toutes ses interventions relatives aux outre-mers, qu'il faut en finir avec l'assistanat.

Les ultramarins sont donc invariablement présentés comme vivant aux crochets de « la métropole ». Sa vision des outre-mers est ainsi une vision extérieure, non solidaire, non républicaine. Implicitement, les ultramarins sont perçus comme trop différents ou trop éloignés pour être complètement Français.

Ce discours construit ne résulte pas d'une maladresse. Il s'adresse en priorité à l'électorat métropolitain de droite qui partage cette vision stigmatisante des outre-mers. La tentation est en effet forte pour la droite, de tenter de pousser ou de faire mine de pousser les outre-mers vers la sortie. Pendant la crise de début 2009, en Guadeloupe, Le Figaro avait publié un sondage qui montrait que 51 % des Français étaient favorables à l'indépendance de la Guadeloupe. Il était intéressant de noter que chez les électeurs de Nicolas Sarkozy, ce pourcentage montait à 58% alors que chez ceux de Ségolène Royal, il descendait à 33%. Bien sûr, cela ne



signifie pas que la droite serait plus émancipatrice que la gauche ou que la gauche aurait des tendances « colonisatrices ». Non, cela montre simplement qu'à droite, la proportion de cartiéristes qui considèrent les outre-mers comme une charge est importante et que les gens de gauche ont davantage le désir de constituer une Nation composée de métropolitains et d'ultramarins et qu'ils vivent mieux la différence au sein de la République.

C'est sur ce postulat que repose la politique de Nicolas Sarkozy outre-mer que l'on peut résumer en quatre points :

- la mise en œuvre d'un concept cartiériste, le développement endogène
- le non-respect de la parole donnée érigé en principe
- un clientélisme assumé
- un réel désintérêt et une méconnaissance consternante des outre-mers

I. La mise en œuvre d'un concept cartiériste : le développement endogène



L'outre-mer coûte cher ! Il faut en finir avec l'assistanat ! Voilà donc pour le constat dressé par le Président de la République et son gouvernement.

Sur la base de ce constat, **la doctrine dévoyée du développement endogène** a été inventée pendant la campagne présidentielle de 2007. Elle s'est révélée ensuite être bien davantage qu'un slogan : **une véritable philosophie d'action consistant à un désengagement sans précédent de l'État outre-mer.**

Cinq ans après, les résultats, catastrophiques, sont là.

1. Le développement endogène, c'est « débrouillez-vous ! »

Personne ne conteste qu'il est nécessaire de produire davantage de valeur ajoutée

outre-mer afin de créer des emplois, qu'il faut donc créer des entreprises et de l'activité localement. En cela l'idée d'un développement local plus générateur d'emplois et qui permettrait de substituer une part des importations par de la production locale est essentielle. C'était la théorie et la politique de « l'import-substitution ». Mais le développement endogène de Nicolas Sarkozy, ce n'est pas ça. C'est d'abord le moyen de couper les dépenses de l'État dans les outre-mers et de leur dire de se débrouiller par leurs propres moyens !

2007 a donc constitué une vraie rupture entre l'outre-mer et la République. Le candidat Nicolas Sarkozy l'avait promis, il l'a fait !

Il fallait donc opérer un repli mais il fallait l'habiller politiquement ! Voilà pour la méthode mise en œuvre.



Depuis cinq ans, les outre-mers sont donc l'objet de grandes démonstrations d'intérêt voire de grandes simulations d'affection et, parallèlement ils assistent, impuissants, au démantèlement des outils de soutien au développement économique et à des tentatives d'instrumentalisation des questions statutaires ou institutionnelles destinées à les repousser à la périphérie de la République.

Une observation superficielle de l'action gouvernementale vis-à-vis des outre-mers pourrait conduire à conclure hâtivement que la législature qui s'achève dans quelques mois aura été active. Du point de vue de la communication, elle l'a été en effet ! Une loi sur le développement économique des outre-mer, des états-généraux de l'outre-mer, un conseil interministériel de l'outre-mer, un projet de loi créant des collectivités uniques en Guyane et en Martinique, une année de l'outre-mer...

Mais sur le fond, la régression s'est opérée partout. Il est donc intéressant, pour comprendre la situation actuelle des outre-mers, de se pencher sur les fondements idéologiques de cette nouvelle politique du développement endogène.

En somme, quels sont-ils ?

• D'abord jeter le doute sur la pleine intégration des outre-mers dans la République :

Tout porte à croire en effet, que pour cette droite-là, les outre-mers ne feraient pas naturellement et pleinement partie de la République puisqu'on leur propose de se recentrer sur eux-mêmes ! Pour elle, le développement en symbiose avec le reste de la République ne va donc pas de soi.

Les outre-mers doivent s'auto-suffire en tout, avoir une balance commerciale équilibrée, voire excédentaire (si ce n'est une balance des paiements). Bref, ils doivent posséder les attributs d'un pays souverain.

• Ensuite instiller, dans les esprits, l'idée que les outre-mers sont une charge :

Il ne viendrait à l'idée de personne de demander à la Sarthe ou à la Creuse de se replier sur elles-mêmes au motif qu'elles coûteraient trop cher à la Nation ! Calculer le coût de telle ou telle partie du territoire vient à mettre en œuvre un principe fondateur en République : l'unité !

Jusqu'à présent, personne n'avait osé dire aussi clairement et aussi franchement aux départements d'outre-mer, à des départements français donc : « Vous êtes des assistés, vous coûtez cher, vous devez sortir de l'assistanat, vous devez donc vous développer endogénéiquement ! » Depuis 2007, c'est ce qui est répété à longueur de discours aux ultramarins ! « Il faut que vous en finissiez avec l'assistanat ! »

Or, lorsqu'une personne sans emploi ou défavorisée, en Guadeloupe par exemple, perçoit le RSA, comme son compatriote des Hauts-de-Seine, il ne viendrait pas à l'idée de la considérer comme plus assistée que cet allocataire métropolitain ! Le pouvoir actuel n'hésite pas à le proclamer ! Il n'hésite pas à stigmatiser ouvertement. Et c'est là qu'il y a véritable rupture !

C'est dans ces préjugés et postulats aux relents quasi coloniaux – les colonies devaient rapporter à la métropole, pas

lui coûter –, voire pires – un métropolitain pauvre bénéficie naturellement de la solidarité nationale sans que l'on trouve à y redire mais un ultramarin pauvre qui bénéficie des mêmes prestations est, lui, un assisté vivant aux crochets de la métropole – que se situe la vraie différence d'approche entre la gauche et la droite sarkozyste à l'égard des outre-mers !

En entretenant soigneusement une image dévalorisante d'outre-mers éternellement assistés, notamment auprès de la technostructure parisienne, et avec un succès garanti à Bercy, le pouvoir actuel arrive à ses fins : diminuer les dépenses.

2. Un largage budgétaire méticuleusement organisé

Une ligne directrice claire a été suivie outremer : réduire les coûts. Pour Nicolas Sarkozy, et sa majorité, l'outre-mer coûte cher. Il faut donc réduire ce « coût ».

À périmètre constant (c'est-à-dire essentiellement hors compensation des exonérations de charges), les crédits du budget de l'outre-mer ont diminué entre 2002 (dernier exercice budgétaire du gouvernement Jospin) et 2012 (dernier exercice budgétaire de Nicolas Sarkozy) de 219 M€ alors que dans le même temps l'inflation cumulée entre ces deux périodes a augmenté de 19,1 %.

En valeur nominale, les dépenses de l'État outre-mer ont donc diminué entre ces deux exercices budgétaires de 425 M€ soit... 39,4 % !

Les lois de finances successives et la loi relative au développement économique des outre-mers du 27 mai 2009 ont eu ainsi pour principales conséquences de :

- **diminuer les crédits d'intervention de la mission outre-mer dont près des deux-tiers sont aujourd'hui fléchés**

vers la compensation des mesures d'exonérations de charges. En 2002, 80 % des dépenses du budget outre-mer étaient des dépenses d'équipement et d'intervention ce qui en faisait un budget d'appui aux initiatives, de soutien à l'activité économique et à l'emploi. Aujourd'hui, c'est moins de la moitié des crédits de la mission outre-mer qui sont consacrés à des dépenses d'intervention : en effet, 56,7 % des crédits inscrits à la mission outre-mer servent à la compensation au profit de la sécurité sociale des exonérations de charges sociales. Les crédits de la mission outre-mer sont donc dramatiquement insuffisants pour produire un quelconque effet de levier en faveur des économies ultramarines.

- **diminuer la part des dépenses budgétaires (1,9 Md€) consacrée aux outre-mers au profit de la dépense fiscale qui pèse aujourd'hui 1,5 fois plus (2,96 Md€) dans le total des dépenses de l'État en faveur des outre-mers.** Ainsi, s'agissant du financement du développement des outre-mers, Nicolas Sarkozy exprime une nette préférence pour la dépense fiscale car elle peut plus facilement et de manière moins voyante être remise en cause. Cette tendance forte à débudgétiser certaines dépenses pour créer ou développer des « niches fiscales » permet ainsi, ensuite, de les attaquer, de les raboter voire de les supprimer plus facilement. On observe ainsi que non seulement les crédits de la mission outre-mer diminuent mais également que le montant des dépenses fiscales chute : pour 2012, on note une

diminution de 421 M€ de la dépense fiscale outre-mer ! Pour le seul dispositif dit « Girardin industriel », l'enveloppe est passée de 720 M€ à 470 M€ entre 2011 et 2012 ! Et que dire encore de la suppression brutale de la défiscalisation du logement intermédiaire dans la loi de finances pour 2011 et de la défiscalisation des investissements réalisés outre-mer dans le photovoltaïque, combinée à la chute des tarifs de raccordement ? Cette innovation de la LODEOM de mai 2009, tant vantée par le Gouvernement et le Président de la République a été supprimée purement et simplement un an après ! Il s'agissait pourtant d'une dépense fiscale en faveur des outre-mers évaluée à 230 M€ dans un secteur qui pèse, selon les socio-professionnels, 1 700 emplois outre-mer !

Les entreprises comme les investisseurs ont avant tout besoin de stabilité juridique et fiscale pour le financement de leurs investissements en défiscalisation. C'est ce que rappelait... le futur Président de la République lui-même dans son discours du 12 juillet 2006 en clôture de la convention UMP sur l'outre-mer « *La défiscalisation est, en réalité, un outil de développement pour des économies sous capitalisées et spontanément peu attractives pour des investisseurs. Des engagements ont été pris par l'État sur 15 ans, ils doivent être respectés* ». Or la droite en est à sa 5^{ème} réforme en 5 ans des règles de la défiscalisation !

C'est dans ce contexte de réduction drastique des dépenses en faveur des outre-mers que s'inscrit la « grande loi » de Nicolas SARKOZY, la LODEOM qui a comme unique ligne directrice celle de la



RGPP, « ratiboisage général des politiques publiques ». Selon les socio-professionnels, ce ne sont pas moins de 500 M€ qui sont directement et indirectement économisés au détriment des outre-mers grâce cette loi. C'est essentiellement sur la réduction des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale destinées à soutenir l'emploi que s'est opérée cette économie : 63 M€ sont économisés annuellement du fait de l'introduction de la dégressivité des exonérations. Il n'est ainsi pas étonnant que le budget pour 2011 de la mission outre-mer, 1^{ère} année de mise en œuvre de la LODEOM, ait été un des pires budgets de ce quinquennat : la traduction concrète de l'entrée en vigueur des deux tiers des mesures de la LODEOM cette année-là est une baisse des crédits destinés aux outre-mers, deux fois plus importante que pour le reste des dépenses de l'État. Cette baisse, comme on pouvait le craindre lors de la discussion de la LODEOM, affecte les exonérations de charges sociales (-34 M€), les crédits pour l'investissement des collectivités locales (-20 M€ pour les CPER et autres opérations contractualisés avec les collectivités locales, (-34 M€ pour l'aide à la reconversion de l'économie polynésienne) ainsi que tout particulièrement les crédits en faveur

du logement social (-31%, soit -34 M€), secteur le plus touché par l'application de la LODEOM et les restrictions budgétaires.

- En effet, Nicolas Sarkozy aura réussi l'exploit de faire croire qu'il fait financer le logement social outre-mer, non plus par l'État, mais par les riches ! En créant dans la LODEOM une nouvelle niche fiscale, celle du financement du logement social outre-mer dotée d'une enveloppe de 20 M€, il a, dans le même temps, réduit de 31 %, soit 34 M€, les crédits de la LBU ! C'est l'exemple type de la gestion budgétaire de l'outre-mer : débudgétisation d'une dépense pour créer une niche fiscale, diminution des crédits budgétaires correspondants puis attaque et coup de rabet contre cette niche fiscale ! C'est Bercy à la manœuvre sans plus aucun contre-pouvoir rue Oudinot !

- Mais ce sont bien dans toutes les dépenses de l'État en faveur des outre-mers que Nicolas Sarkozy et sa majorité ont pratiqué des coupes claires : diminution de 100 M€ entre 2009 et 2011 des crédits destinés aux contrats aidés et à la politique de retour à l'emploi ; diminution de 60 M€ de la TVA-NPR, outil pourtant essentiel de compensation des surcoûts ; diminution constante des moyens du Fonds exceptionnel d'investissement, créé d'ailleurs à l'initiative de l'opposition, qui, 3 ans après sa création, ne dispose plus que de 7 M€ de crédits pour de nouveaux projets ; suppression par centaines de postes de fonctionnaires outre-mer et singulièrement de professeurs ; non-respect du principe de d'additionnalité en matière de fonds européens...

- Dernière victime en date de ces coupes, l'Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales (IFCASS) de Dieppe dont la suppression est désormais programmée. L'IFCASS intervient sur le champ de l'insertion, par la formation et la validation des acquis de l'expérience, au profit d'un public issu essentiellement des DOM-COM (193 sur 290 stagiaires), en matière de formation médicale, sanitaire et sociale. Il est en effet condamné à disparaître du fait du désengagement brutal de l'État. Alors qu'il fait état d'un taux d'insertion se situant autour de 80 % et qu'il participe ainsi pleinement en faveur de la continuité territoriale en ouvrant les champs des emplois du paramédical et du social aux jeunes issus des outre-mers, le Gouvernement se désengage totalement de son financement. Ainsi, la ministre de l'Outre-mer reconnaissait elle-même dans un courrier daté du 5 août 2011 que *« cet outil d'aide à la lutte contre le chômage par l'insertion professionnelle [...] offre un service de qualité aux 200 jeunes ultramarins qui suivent les préparations aux concours pour intégrer des postes dans les filières sanitaires et sociales »* mais *« qu'il faut repenser son financement (...) en y intégrant les conseils régionaux d'outre-mer et de Haute-Normandie »*. En effet, la direction générale de la cohésion sociale du ministère du logement et de la ville avait déjà acté le désengagement des ministères sociaux en inscrivant en loi de finances pour 2011 une subvention divisée par deux, mais une solution temporaire avait finalement été trouvée grâce à l'intervention des



parlementaires de l'opposition l'an passé. Le ministre de la ville s'était ainsi personnellement engagé, lors de l'examen de la mission « ville et logement », le lundi 8 novembre 2010 *« à régler la question [du financement de l'IFCASS] d'ici 2012 »*.

Le Gouvernement n'a évidemment pas tenu son engagement : en pleine année des outre-mers, l'IFCASS est condamné à disparaître du fait du désengagement de l'État.

3. Des conséquences catastrophiques

Comme tous les autres territoires de la République, les outre-mers et les ultramarins subissent durement les conséquences de la RGPP, de la suppression massive de postes dans la fonction publique, de la diminution des dépenses à caractère social, de la diminution des dotations aux collectivités locales, etc.

Mais les outre-mers, plus vulnérables et plus fragiles ont payé, sous ce quinquennat, un lourd tribut à cette politique injuste et inefficace.

Le constat est sans appel.

a. La hausse dramatique du chômage

Selon la dernière étude de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche

des Études et des Statistiques du ministère du Travail) rendue publique mi-novembre, le nombre de chômeurs des 3 catégories A, B et C (demandeurs d'emplois en recherche active, ayant travaillé ou non sur le mois) s'établit outre-mer à 269 200, un record historique depuis avril 1997.

La hausse du chômage outre-mer depuis l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy en avril 2007 est vertigineuse : +37% !

Pire, le chômage des jeunes de -25 ans (28 200 en avril 2007 et 42 200 en octobre 2011) a progressé, depuis son arrivée, de 49 % !

Pour rappel, entre 1998 et décembre 2001, sous le dernier gouvernement de gauche, le nombre de demandeurs d'emploi outre-mer avait diminué de 10,5 % et celui des jeunes de moins de 25 ans de 21 %.

L'augmentation du chômage n'est donc pas une simple *« mauvaise nouvelle »* mais bel et bien le résultat d'une politique, celle du « développement endogène », marqueur idéologique du sarkozysme outre-mer, qui se résume en effet à un *« démerdez-vous »* généralisé aux résultats évidemment catastrophiques comme en attestent malheureusement ces chiffres.

L'État s'est totalement désengagé de ce qui devrait être sa principale priorité

outre-mer, la lutte contre le chômage.

Là encore, les chiffres ne mentent pas et sont cruels pour Nicolas Sarkozy. Le FEDOM (Fonds gérant l'ensemble des crédits pour les contrats aidés ou de retour à l'emploi) était doté lors du dernier budget outre-mer du gouvernement Jospin, en 2002, de 505 M €. La droite a tout simplement supprimé ce fonds pour faire gérer par le ministère du travail et de l'emploi les crédits pour les contrats aidés et le retour à l'emploi. Résultat, cette enveloppe est aujourd'hui dans la loi de finances pour 2012 de... 54,05 M €!

En 10 ans, la droite aura donc divisé par dix les crédits consacrés aux contrats aidés outre-mer!

Les jeunes sans emploi sont condamnés à rester dans la rue avec toutes les conséquences sociales et en termes de sécurité que l'on peut observer!

b. L'abandon du logement social

La Ligne Budgétaire Unique (LBU) pour le logement social outre-mer, en autorisations d'engagements, était de 287,5 M € en 2002, elle est pour 2012 de 274,5 M € alors que, dans le même temps, l'inflation a été de 19,1 %!

Les autorisations d'engagements de la LBU ont donc en pratique diminué de 67,9 M € sur cette période!

Pire, entre 2010 et 2011, les crédits de paiement LBU en faveur du logement social ont diminué de 31 %, soit -34 M € ce qui correspond exactement au montant de la LBU pour toute la Martinique! Dans le même temps, l'enveloppe prévisionnelle pour le nouveau dispositif de défiscalisation des investissements dans le logement social, initialement de 100 M €, a été abaissée en cours d'année à... 20 M €!

Conséquence évidente : le nombre de logements mis en chantier dans les



DOM et à Mayotte qui était de 4655 en 2006 est tombé à 3 855 en 2009!

Pourtant, il existe un **besoin de près de 100 000 logements sur l'ensemble des outre-mers** sans tenir compte des besoins liés à la sur-occupation de nombreux logements, au logement des jeunes, des seniors ou encore à l'amélioration de l'habitat... À La Réunion ce sont 80 000 ménages supplémentaires d'ici 10 ans qu'il faudra loger soit 6 000 logements de plus par an.

Les loyers sont élevés, de moins en moins acceptables pour les nombreux ménages modestes en attente d'un toit : 80 % de l'offre est de type social et intermédiaire alors que les 2/3 des besoins s'expriment dans le très social....

On constate également une panne des parcours résidentiels et en particulier de l'accession à la propriété, attente légitime et réaliste pour de nombreuses familles mais rendue impossible par les prix du

logement, les taux d'intérêt bien supérieurs outre-mer que dans l'Hexagone, l'absence d'aides de l'État adaptées au pouvoir d'achat des ménages d'outre-mer. La suppression de la défiscalisation du logement libre a, en pratique, interdit à de nombreux foyers logés dans le secteur locatif intermédiaire d'accéder à la propriété. Ces foyers ne peuvent donc plus libérer ces logements locatifs intermédiaires en faveur de foyers issus de logements locatifs sociaux condamnant ces derniers à y rester. Ce phénomène aggrave la pénurie de logements sociaux. Il faudrait donc en construire davantage et, dans le même temps, le Gouvernement réduit les crédits de la LBU! Le parcours résidentiel est ainsi mis en panne outre-mer!

L'insalubrité de l'habitat reste une réalité répandue dans tous les outre-mers, avec plus de 60 000 logements insalubres... Cette situation s'aggrave même dans de nombreux territoires comme en Guyane notamment, où l'offre de logements neufs est inférieure au volume de logements informels et indignes édifiés chaque année...

De surcroît, l'offre de logement social demeure inadaptée en ce qui concerne tant l'architecture de son financement que son incapacité à satisfaire la diversité des attentes : familles, jeunes, seniors, amélioration du parc ancien, requalification des centre-villes et centres-bourgs, lutte contre l'habitat indigne...

Le bilan est celui d'une politique du logement non-solidaire, inadaptée, couteuse et centralisée.

Le rôle de l'État est d'assurer sans ambiguïté la solidarité nationale, en faveur des territoires les plus faibles, en particulier les collectivités d'outre-mer qui subissent davantage les effets de la crise.

Ce principe devrait trouver une application évidente dans les politiques

du logement et de la ville. Dans le domaine du logement social, les aides budgétaires à travers la LBU, expression de la solidarité nationale doivent rester le socle du financement. Il faut les conforter et leur donner un caractère durable. Or, dans le secteur du logement en général et du logement social en particulier, la droite au pouvoir n'a eu de cesse de substituer la défiscalisation au financement direct par de la dépense budgétaire (via la Ligne Budgétaire Unique (LBU)). Si l'on peut contester l'opportunité politique ainsi que l'efficacité et l'efficience de ce choix, force est de constater que la parole donnée et les ambitions affichées ne sont absolument pas au rendez-vous.

En effet, même si la LODEOM a consacré la sacralisation de la LBU comme socle de financement principal de la construction de logements sociaux grâce à l'adoption d'un amendement déposé par l'opposition, elle a mis en œuvre un dispositif « hybride » : le cumul LBU / défiscalisation pour la construction de logements sociaux. Cependant, cette réorientation de la défiscalisation vers les logements sociaux a complexifié gravement le montage des projets. Désormais, la construction de logements sociaux a été rendue dépendante de l'apport financier généré par la défiscalisation. Le niveau de ces flux financiers est également suspendu chaque année au vote de la loi de finances par



le Parlement, ce qui lui confère que trop peu de visibilité.

Dans une circulaire du 1^{er} juin 2010, la Ministre de l'outre-mer a affiché les intentions du Gouvernement : « *sauf cas particulier, le recours à la défiscalisation doit conduire à une modération de la subvention, voire à une absence totale de subvention* ». Cette instruction donnée aux services de l'État est contraire à la lettre et à l'esprit de la LODEOM adoptée par le Parlement. En effet, la réorientation de la défiscalisation en faveur du logement social dans les outre-mers ne devait être que complémentaire. Ce complément nouveau devait avoir un effet multiplicateur et un effet accélérateur sur le rythme des constructions.

Or, avec cette circulaire, la Ministre de l'outre-mer demande aux services instructeurs de privilégier la défiscalisation au détriment de la subvention. Cet ordre ministériel n'est pas neutre. Il entend ainsi créer la preuve que les crédits affectés à la LBU ne sont plus nécessaires car ils seraient sous-consommés. Avec cette circulaire, le signal qu'adresse le Gouvernement est donc celui d'un désengagement toujours plus fort. En effet, l'État se contente désormais d'être un acteur passif dans le domaine de la défiscalisation puisque le coût budgétaire de celle-ci dépasse les montants des crédits de paiement inscrits pour la LBU. Ceci a pour effet de rendre l'État tributaire du « bon vouloir » des investisseurs privés et, compte tenu de la gravité de la situation dans ce secteur, cela ne saurait être admissible.

En l'espace de quelques années, avec la politique mise en œuvre par la droite en général et par la droite sarkozyste en particulier, nous sommes passés d'une posture incitative à une logique où la dépendance de l'État vis-à-vis des investisseurs privés est la règle et ce d'autant plus que les crédits de paiement

de la LBU sont toujours dramatiquement insuffisants conduisant à creuser la fameuse « dette virtuelle ».

D'année en année, le Gouvernement entretient en effet une « dette virtuelle » à l'égard de la construction des logements sociaux dans les outre-mers. À chaque budget, les autorisations d'engagement de la LBU sont plus élevées que les crédits de paiement mais à aucun moment, le Gouvernement n'a fait le choix du rattrapage. Ce décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement a pour conséquence directe soit l'annulation de certaines opérations immobilières, soit le report de celles-ci l'année suivante. Ainsi par exemple, pour La Réunion, la quasi-totalité des crédits alloués à la LBU pour 2012 financeront des projets déposés en 2011.

Ce phénomène de « dette virtuelle » est identifié depuis de nombreuses années. Déjà, en 2006, le rapport du Sénateur Henri TORRE pointait ce phénomène qui était estimé entre 450 et 800 millions d'euros. La droite sarkozyste n'a pas changé cette pratique, le décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement étant encore de mise.

Au final, la décision gouvernementale de réorienter le financement du logement social vers la défiscalisation fait que celle-ci, lors de l'instruction des dossiers de financement par l'État, apparaît désormais bien souvent comme la première source de financement au détriment de la LBU. **Cela a pour conséquence des logements sociaux plus chers pour le budget de l'État – qui rémunère les investisseurs et les intermédiaires – aggravant ainsi le déficit des finances publiques.**

Enfin le foncier reste outre-mer un frein important au développement d'une politique du logement à la hauteur des enjeux.

À ce sujet le Gouvernement a annoncé

de nombreuses mesures suivies de peu d'engagements concrets. Il en est ainsi des mesures du Comité Interministériel de l'Outre-Mer (CIOM) relative à la mise à disposition des terrains de l'État pour les collectivités locales et le logement social, ou encore au renforcement des moyens de lutte contre l'habitat indigne suite à l'excellent travail et aux propositions concrètes fournies par le député de la Martinique Serge Letchimy...

Aucune de ces décisions n'a été suivie d'effet.

c. La vie chère et les monopoles qui prospèrent

Une récente étude de 2009 de l'association UFC – Que choisir à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie confirme des prix toujours exorbitants par rapport à ceux de l'Hexagone. **En comparant un panier de 20 produits identiques entre l'Hexagone et La Réunion, on observe un prix près de deux fois plus élevé dans l'île que dans l'Hexagone : 31,22€ contre 17,25€ soit un écart de 80 % !** La comparaison sur un panier de 23 produits entre l'Hexagone et la Nouvelle-Calédonie est édifiante : **il coûte presque deux fois et demie plus cher en Nouvelle-Calédonie (51,27€) que dans l'Hexagone (22,10€) soit un écart de 132 % !**

La même étude menée en 2007 par la même association aboutissait à un écart de 58 % entre les prix constatés dans l'Hexagone et à La Réunion et de 73 % entre l'Hexagone et la Nouvelle-Calédonie.

La crise antillaise de 2009 a mis en lumière ce problème crucial du coût de la vie et de la « profytasyon ». Deux ans après, la situation qui prévaut actuellement à Mayotte démontre que rien n'a changé outre-mer.

Quels que soient les coups de menton de Nicolas Sarkozy et de ses ministres successifs, ces chiffres et cette répétition des crises démontrent l'inanité de



leur bilan en matière de lutte contre la vie chère !

Les communications régulières sur l'action du Gouvernement outre-mer et singulièrement du bilan du CIOM en la matière relèvent de l'opportunisme et de la démagogie.

Le CIOM, dans ce domaine comme la plupart des autres, n'est qu'une pantalonnade ! Tout est cosmétique. Rien n'a été fait sur les 6 grands secteurs de la « profytasyon » : la grande distribution, le secteur des carburants, les télécommunications, le transport maritime, le transport aérien et le secteur bancaire. Les mécanismes fondamentaux de l'exploitation perdurent plus que jamais par le prélèvement de rentes, l'exercice de positions dominantes et abusives, l'insuffisance de concurrence, les monopoles et les oligopoles, l'imposition d'exclusivités de territoires ou de marques, l'insuffisance de contrôle et le non-respect des engagements pris par l'État sur recommandations de l'Autorité de la Concurrence.

Ainsi, en raison de l'existence d'un monopole d'exploitation, le transport maritime entre l'Hexagone et les Antilles continue à coûter aujourd'hui deux fois plus cher que le transport maritime entre l'Hexagone et La Réunion alors que la distance est moindre !

L'État refuse, par connivence et clientélisme, de faire tomber les barrières à l'entrée et d'ouvrir vraiment les espaces ultramarins à une véritable concurrence en faveur des consommateurs.

Un seul exemple : la possibilité offerte désormais au Gouvernement par la LODEOM de réglementer certains prix outre-mer n'a toujours pas été utilisée tout simplement parce que la ministre de l'outre-mer ne le considère pas nécessaire, comme elle l'a indiqué aux rapporteurs de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre de la LODEOM, car... « *la peur du gendarme a été suffisante pour faire baisser les prix!* ».

Il est vrai qu'il y a très longtemps qu'elle a quitté la Guadeloupe et que contrairement aux Guadeloupéens, elle ne fréquente pas les grandes surfaces de sa région d'origine...

d. L'insécurité, les moyens de la justice en chute libre et des conditions carcérales indignes

Alors que Nicolas Sarkozy est, depuis sa nomination en 2002 en tant que ministre de l'intérieur, le « héraut » de la lutte contre la délinquance, les faits divers dramatiques s'enchaînent outre-mer et les chiffres, comme le ressenti des ultramarins, démontrent le résultat de son inaction.

L'insécurité : la vraie supercherie !

Le thème de la sécurité sera, une fois de plus, avancé par Nicolas Sarkozy pendant la campagne de l'élection présidentielle. Il se présentera à nouveau comme le seul rempart contre l'insécurité. Or, outre-mer comme dans l'Hexagone, l'image de champion de la lutte contre l'insécurité que Nicolas Sarkozy cherche à s'arroger relève de la supercherie pure et simple. Voyons les résultats de sa politique de désengagement :

Entre 1995 et 2000, l'évolution de la

criminalité et de la délinquance constatées par les services de police et de gendarmerie a été en recul de 5% (chiffres du ministère de l'outre-mer cités par François d'Aubert, député RPR rapporteur du budget de l'outre-mer pour la commission des finances en novembre 2001).

Les dernières statistiques, pour 2010, de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) présentées dans son 3^{ème} rapport annuel indiquent que les vols avec violence en Guadeloupe ont augmenté de 48% entre 2009 et 2010!

Selon le procureur de la République de Pointe-à-Pitre lui-même, Jean-Michel Prêtre, la Guadeloupe est devenue en 2009 « *numéro 1 national des faits de violences graves* »!

S'étant « auto-saisi » de ce dossier, les élus guadeloupéens réunis en Congrès des élus départementaux et régionaux en Guadeloupe en novembre 2011, ont notamment constaté une véritable « *clochardisation de la police et de la gendarmerie* » ce qui a même conduit la collectivité régionale à proposer d'acheter elle-même des véhicules pour la police qui n'a plus les moyens d'effectuer des rondes dans l'agglomération pointoise!

Mais c'est dans tous les outre-mers que l'on constate cette flambée de l'insécurité, et singulièrement des violences physiques crapuleuses, dans des proportions bien plus importantes que dans l'Hexagone : 8,84 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés dans les outre-mer contre 7,4 dans l'Hexagone. La Martinique avec 13,69 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en Martinique et la Guyane avec 16,3 connaissent deux fois plus d'atteinte à l'intégrité physique que l'Hexagone!

Mais c'est toute la chaîne pénale qui est en lambeau.

Une justice à l'abandon

La mise en place de la RGPP devait apporter des améliorations à la qualité du service rendu aux citoyens en changeant en profondeur l'organisation administrative. La RGPP dans les services territoriaux du ministère de la Justice avait pour objectif « *d'assurer une meilleure qualité de la justice et une meilleure spécialisation des magistrats pour alléger leur charge de travail et faciliter les démarches des citoyens* ».

Mais la réalité est, là encore, au désengagement de l'État de ce service public essentiel et de cette compétence, régaliennne par excellence.

Un seul exemple : le budget de fonctionnement de la cour d'appel de Basse-Terre a subi une baisse de 28,55% entre 2010 et 2011!

Outre-mer, cette politique de largage judiciaire est durement ressentie.

Deux rapports du Sénat, le rapport d'information du sénateur Christian Cointat (UMP), fait au nom de la commission des lois dans le cadre de la mission outre-mer « Guyane, Martinique, Guadeloupe » et celui du sénateur Roland Du Luart (UMP) pour La Réunion et Mayotte, révèlent une situation inacceptable.

Le sénateur UMP Christian Cointat déclarait ainsi en commission des lois, avec une pointe d'humour, que **la justice outre-mer, « c'est les Shadoks chez le père Ubu : on pompe, on pompe, on rend des jugements qui ne sont pas exécutés. Pour ne pas aggraver l'engorgement des prisons, vous avez donc trouvé la solution : ne plus exécuter les peines ! »**.

En Guyane : « *Le plus grave est l'état de la justice, la République rend une justice virtuelle* ».

Quant à la Guadeloupe : « *Pour que la justice continue, on correctionnalise des affaires graves : un vol à main armée passera en comparution immédiate en correctionnelle* ».

Dans l'Océan-Indien la situation est identique. Soumise à une triple contrainte, (mise en œuvre de la RGPP, absorption du tribunal de grande instance de Mayotte dans le ressort de la cour d'appel de La Réunion et judiciarisation croissante de la société réunionnaise), la situation budgétaire et des ressources humaines de la justice y sont alarmantes. Le sénateur Du Luart constate une stagnation des effectifs tant dans la magistrature que chez les fonctionnaires de justice : au tribunal de grande instance de Saint-Denis, le nombre de magistrats n'a pas évolué et il est resté à 35 depuis 2007.

Les conséquences sont lourdes : surcharge de travail, lenteur dans le traitement des affaires et impact négatif sur la qualité des décisions rendues...

Mais dans le domaine de la justice, le plus grave est la situation des prisons des outre-mers qui constitue une véritable honte pour la République.

Des lieux privatifs de liberté indignes de la République

Les morts violentes récemment intervenues dans des établissements pénitentiaires en Nouvelle-Calédonie (deux morts en octobre dont un détenu battu à mort par ses codétenus), et en Polynésie française ne doivent malheureusement rien au hasard. Déjà en 2000, l'auteur d'un ouvrage intitulé « Les geôles de la République », qui rassemblait ses observations suites à des visites dans différents lieux privatifs de liberté, déclarait que la maison d'arrêt de Basse-Terre était « *la honte de la République* ». En 2002, le secrétaire d'État chargé des programmes immobiliers de la justice, mesurait lui aussi l'état catastrophique et insalubre de la maison

d'arrêt de Basse-Terre, et promettait des mesures urgentes – qui sont toujours attendues –, pour ce bâtiment... construit en 1664 pour accueillir un couvent-hôpital, et qui sert de prison depuis 1792!

Selon le ministre de la justice, tout va bien : « *les établissements pour peine ne connaissent pas le phénomène de surpopulation car le nombre de personnes affectées sur ces sites correspond au nombre de places disponibles* ».

Or, au 1^{er} octobre 2011, 343 personnes sont incarcérées en surnombre dans des établissements pour peine outre-mer : en Polynésie française, 196 personnes sont en surnombre au quartier centre de détention du centre pénitentiaire de Faa'a-Nuutania (257 détenus pour 61 places) soit un taux de surpopulation de 421,3 % ; en Nouvelle-Calédonie, 41 personnes sont en surnombre au quartier centre de détention du centre pénitentiaire de Nouméa (165 détenus pour 124 places) soit un taux de surpopulation de 133,1 % ; en Martinique, 87 personnes sont en surnombre au quartier centre de détention du centre pénitentiaire de Ducos (446 détenus pour 359 places) soit un taux de surpopulation de 124,2 %. Enfin, en Guadeloupe, 19 personnes sont en surnombre au quartier centre de détention du centre pénitentiaire de Baie-Mahault (257 détenus pour 238 places) soit un taux de surpopulation de 108 %.

À La Réunion, le Gouvernement s'est tout de même engagé à ce qu'un nouvel établissement voit le jour pour remplacer la vétuste maison d'arrêt de Saint-Pierre où les prisonniers logent à plus de 20 dans des dortoirs. Mais le dossier n'avance plus depuis deux ans malgré les relances des parlementaires.

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté a récemment dressé un rapport accablant après une visite en

Nouvelle-Calédonie : « *L'état déplorable et la surpopulation de la prison de Nouméa relèvent d'une violation grave des droits fondamentaux des personnes qu'il héberge* ». La sur-occupation atteint 300 % dans la maison d'arrêt de Camp-Est : jusqu'à 6 détenus cohabitent dans des cellules insalubres de 12m² avec, souvent, « *un matelas posé à même le sol crasseux où circulent des rats et des cafards* ». « *Les WC, à la turque, sont situées dans un coin de la cellule, les remontées d'égouts fréquentes empestent l'atmosphère, les grilles d'aération sont obstruées afin d'empêcher les rats* ». Les activités proposées étant quasi inexistantes, les personnes détenues sont « *confinées dans leurs cellules entre 22 et 23h par jour* ».

Face à ce constat alarmant et après des drames récents dans ces centres outre-mer, le Gouvernement n'a pris aucune mesure pour mettre fin à cette situation inacceptable : pour cette maison d'arrêt de Camp-Est, il annonce « *la réhabilitation et l'extension de la prison avec livraison de la première tranche... en 2016* »!

Mais plus généralement, ce sont tous les lieux privés de liberté qui sont dans un état lamentable outre-mer.

C'est naturellement la situation du centre de rétention de Mayotte, autre honte pour la République, qui symbolise le renoncement du Gouvernement. Mise en lumière par une enquête de « Libération », en 2008, un rapport du contrôleur des lieux privés de liberté avait dénoncé une situation inacceptable l'année suivante constatant des manquements graves (extrême promiscuité des détenus, absence totale d'information sur leurs droits, hygiène déplorable) et formulant des recommandations publiées au Journal officiel. Rapport du contrôleur mais aussi, rapport sénatorial, rapport de la Cour des Comptes, visites de syndicats policiers ont tous abouti à la conclusion

de la nécessité de fermer ce centre indigne de la France. Si le Gouvernement a, dans un premier temps, fait mine de s'alarmer de cette situation, là encore on ne peut que constater son inaction et son désintérêt envers les outre-mers puisque la mise en service d'un hypothétique nouveau centre a été repoussé à la fin 2014. L'inhumanité de l'accueil des étrangers sans papiers, *les conditions de travail déplorables des fonctionnaires de la police de l'air et des frontières exerçant dans ces lieux sont aussi des marqueurs forts du sarkozysme ultramarin.

Il en est de même des conditions d'accueil, notamment en Guyane, des mineurs atteints de troubles psychiatriques qui sont accueillis à Cayenne dans le même service que les adultes, ce qui constitue un facteur de mise en danger réciproque. Ainsi, dans un hôpital psychiatrique de Guyane, un enfant autiste de 11 ans a été placé, en 2007, dans une cage grillagée, censée le protéger des agressions des autres patients adultes ! Ce petit patient avait déjà été victime de violences sexuelles d'autres adultes du service. Comme il n'existait pas sur place de structures médicales pour enfants, le personnel aurait voulu le protéger en construisant cette cage grillagée, installée au milieu de l'unité adulte du service de psychiatrie. Après une enquête déclenchée à la demande de la défenseure des enfants, une place a pu être trouvée, au bout d'un an, pour ce jeune autiste, dans une unité médicale adaptée à son âge, et la sinistre cage grillagée a été détruite. L'IGAS ayant réclamé « *la construction en urgence de nouvelles unités de pédopsychiatrie* », un bâtiment d'une capacité d'accueil de quinze places pour mineurs et dix places pour adultes a été achevé à Saint-Laurent-du-Maroni depuis mars 2010, mais il attend encore son raccordement au réseau électrique !

En Guyane, les mineurs sont nombreux à être en grande détresse, par « *désarroi culturel* », par addiction aux alcools et aux drogues, et les décisions judiciaires placent parfois des jeunes en grande fragilité dans ces services psychiatriques. Or, la situation est telle que plusieurs psychiatres se voient contraints de refuser l'hospitalisation de mineurs lorsque la seule solution proposée est l'hospitalisation en milieu adulte. Le 8 février 2011, le responsable médical du pavillon Comou-Wassaï au centre hospitalier de Cayenne s'est vu ainsi, en conscience, obligé de refuser l'hospitalisation d'un enfant âgé de douze ans, dans l'intérêt de cet enfant.

Depuis 2007, rien n'a donc changé en pratique pour l'accueil des mineurs en grande fragilité psychiatriques en Guyane.

e. Une situation sanitaire catastrophique

Certaines caractéristiques structurelles créent des contraintes particulières en outre-mer : la **géographie**, le **climat**, l'**isolement** et l'**enclavement** des territoires, mais aussi la **pression urbaine** et l'**habitat précaire ou insalubre**, les retards de certaines infrastructures publiques d'assainissement. L'**éloignement des patients** des lieux de soins est également un souci encore plus prégnant qu'en métropole.

Dans ces conditions, les seules références au critère démographique ne peuvent pas être pertinentes pour définir les équipements nécessaires ou l'implantation des établissements : il en est ainsi, par exemple, des traitements en cancérologie qui doivent être améliorés en Guyane malgré un faible nombre de patients par établissement de santé concerné. En effet, l'étroitesse des bassins de population est à relier aux difficultés de communication.

L'espérance de vie est plus basse en outre-mer qu'en métropole, notamment



pour la Guyane et La Réunion, principalement en raison d'un taux de mortalité infantile très élevé en Guyane et de maladies ou d'accidents liés à l'abus d'alcool et à des troubles de l'appareil circulatoire à La Réunion. Dans cette île, le taux de mortalité pour abus d'alcool s'élève à 28,3 pour les hommes contre 7,3 en métropole et 3,9 pour les femmes contre 1,7; les décès pour abus d'alcool y représentent 2,4 % du nombre total de décès, contre 0,6 % en métropole.

En outre, **certaines pathologies touchant l'outre-mer sont inconnues en métropole**, d'autres présentent des **taux de prévalence différents**, par exemple les infections et épidémies de type gastro-entériques. Parmi les maladies transmissibles, les Antilles et la Guyane connaissent une forte prévalence de l'infection au **VIH** et de la **dengue** avec des flambées épidémiologiques importantes, comme on l'a vu au printemps 2010. Ces maladies touchent de manière moins prégnante La Réunion, qui est cependant concernée par d'autres épidémies : durant celle du **chikungunya**,

en 2005-2006, environ 300 000 personnes ont été touchées par la maladie, soit environ un tiers de la population de l'île. Par ailleurs, le **paludisme** reste présent à l'état endémique en Guyane.

Parmi les maladies non transmissibles, le **diabète**, l'**hypertension artérielle** et leurs complications sont fréquents aux Antilles et à La Réunion. Les **accidents**, spécialement ceux liés à la circulation routière, contribuent très fortement à accentuer la mortalité prématurée. De nombreux **phénomènes addictologiques** (drogue, alcool, tabac...) sont plus importants dans les Dom et doivent être considérés comme des priorités de santé publique.

Surtout, les établissements publics de santé de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique ou de La Réunion sont malades. Malades du manque de moyens. Malades d'une crise financière et budgétaire sans précédent. Malades également du non-respect, par ce gouvernement, de ses engagements. En effet, le 20 juillet 2009, Mme Roselyne Bachelot, avait annoncé en grande pompe,

lors de son déplacement en Martinique, un plan santé outre-mer, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi HPST, qui devait prendre en compte les spécificités des DOM.

Deux ans plus tard, ces engagements constituant un levier indispensable au retour à l'équilibre financier des établissements hospitaliers, à savoir le remboursement du coefficient géographique, l'aide à l'apurement des créances irrécouvrables et la compensation des effets de seuil défavorables aux départements et territoires d'outre-mer, ne sont pas tenus. Pour la seule Martinique, les trois hôpitaux MCO affichent un déficit approchant les 60 millions d'euros.

Les autres actions gouvernementales décidées restent encore à concrétiser sur le terrain.

La première tranche du **plan « Hôpital 2012 »**, destiné à soutenir des projets immobiliers ou informatiques (systèmes d'information) dans les établissements de santé, a été présentée en février 2010. Sur un total de 1,8 milliard d'euros d'aides ainsi accordées par l'État, **seuls 40 millions sont destinés aux Dom, soit 2,2 % du plan**, et il ne semble pas concerner Mayotte ou les Com. Pourtant, les besoins de modernisation et de création sont criants, ne serait-ce que pour les projets de mise aux normes sismiques dont les coûts sont très élevés.

L'état d'avancement des autres aspects du plan santé outre-mer est très **décevant**, puisqu'il oscille entre « phase de concertation », « groupes de travail », « études », « état des lieux » et renvoi à la seconde tranche du plan Hôpital 2012 selon les documents officiels.

Le manque d'actions concrètes et de moyens dédiés à ces questions par le Gouvernement a des conséquences localement dramatiques.

Au-delà de l'ouverture de nouveaux crédits ou de l'amélioration des pratiques, on voit bien que l'organisation de l'administration est le cœur du problème : **qui est responsable de l'état sanitaire outre-mer ?** Le déploiement des agences régionales de santé devrait certes permettre d'améliorer la gestion des politiques publiques, mais il serait nécessaire que le ministère de la santé se dote d'une véritable organisation transversale dédiée à l'outre-mer, à même d'impulser de nouvelles mesures et de coordonner l'action des directions techniques.

f. Les enfants sont les principales victimes du renoncement de Sarkozy à mener une véritable politique éducative Outre-mer

Dans les outre-mers, le déclassement social est devenu la norme. Le chômage frappe de 25 à 30 % de la population totale mais surtout de 55 % à 60 % des jeunes. Dans ces conditions, l'éducation et la formation des jeunes devraient être des priorités absolues et faire l'objet d'un engagement massif de l'État.

En outre, lorsque l'on observe les résultats des évaluations organisées en CE1 et en CM2, on ne peut être qu'effaré par l'écart entre les résultats obtenus dans l'Hexagone et ceux obtenus dans les DOM. En effet, en CE1, la part des élèves ayant des acquis bons ou solides est pour la Guadeloupe, la Martinique ou La Réunion, de 10 à 18 points inférieure à l'Hexagone. Cet écart passe de 10 à 21 points en CM2. Encore plus dramatique est la situation de la Guyane mais surtout de Mayotte dont les résultats sont deux fois voire quatre fois moins bons que dans l'Hexagone.

Face à cette situation qui imposerait que l'État et l'Éducation Nationale s'investissent prioritairement pour améliorer le niveau des enfants d'outre-mer, le sarkozysme continue d'appliquer

froidement une politique obsessionnelle et mécanique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans les DOM comme partout ailleurs.

Les enfants de Mayotte qui sont 8 fois moins nombreux que les enfants de Paris à avoir un niveau de connaissance correct subissent donc la même politique mais naturellement avec des conséquences beaucoup plus dramatiques.

Classes surchargées, professeurs dépassés, contingents incroyables d'agents précaires... voici le lot quotidien de la politique éducative de Sarkozy en outre-mer.

Cet abandon et ce mépris sont d'ailleurs parfaitement symbolisés par les dérapages en cascade du Vice-recteur de Mayotte qui avait *« comparé le rythme de croissance des établissements scolaires avec celui des utérus des mahoraises »* mais surtout déclaré *« que nos enfants devraient s'exprimer couramment sans accent »*.

Ces dérapages inacceptables d'un haut-fonctionnaire n'ont bien entendu donné lieu à aucune sanction, pas même une remontrance. Ce serviteur zélé du sarkozysme demeure en poste et continue de sévir.

Comment tolérer de telles attitudes ? Comment peut-on supporter une telle situation du système éducatif sans que la Ministre de l'outre-mer n'aborde une seule fois ce thème depuis sa prise de fonction ? Pourrait-on seulement imaginer le même traitement si un département hexagonal se trouvait dans la même situation ?

Le naufrage de l'Éducation Nationale mais également le renoncement et le mépris resteront donc les marqueurs de la politique éducative de Sarkozy outre-mer. Les enfants d'outre-mer en sont les principales victimes.

L'outre-mer doit devenir une zone prioritaire en matière d'éducation, l'école doit devenir le moteur d'une politique globale tenant compte des difficultés d'insertion sociale. De même, les problématiques des langues locales, de la formation des enseignants ou de la dimension climatique dans les rythmes scolaires doivent être abordées de manière audacieuse, innovante et efficace.

Outre le caractère idéologiquement dangereux du « développement endogène » dans son acceptation cartésienne, sa traduction pratique est l'addition de « moins » au service d'un seul objectif : réduire le « coût », la « charge », le « poids » que représentent les outre-mers pour Nicolas Sarkozy.

Cinq ans après, les faits et les chiffres, têtus et accablant pour le chef de l'État et son gouvernement, permettent donc de juger les résultats de leur politique de désengagement à l'égard des outre-mers.

Mais le sarkozysme, dans l'Hexagone comme outre-mer, ce sont également les promesses sans lendemain.



II. Le non-respect de la parole donnée érigé en principe

Selon Brice HORTEFEUX, alors ministre de l'Intérieur et de l'outre-mer, la politique du Président de la République, *« c'est une nouvelle relation entre la métropole et l'outre-mer qui se bâtit, une relation où l'État respecte sa parole et ses engagements »* (préface de la plaquette « Le CIOM, 7 mois après »).

Au-delà des résultats catastrophiques outre-mer déjà soulignés, il est temps, au terme de sa mandature, de juger le respect de la parole abondamment dispensée par Nicolas Sarkozy aux ultramarins.

Force est de constater que les ultramarins ont été nourris de promesses que ni le Président de la République, ni les ministres successifs de l'outre-mer n'ont envisagé un instant de respecter !

1. Les engagements de sortie de crise de 2009 non-appliqués

Le Président de la République, le 19 février 2009, dans son intervention télévisée, à l'issue de son entretien avec les présidents des collectivités territoriales et les parlementaires d'outre-mer, avance des propositions chiffrées à hauteur de 580 € comme devant contribuer à la sortie de crise et annonce le lancement du processus des « États Généraux de l'Outre-Mer ».

La négociation autour de ces mesures, la discussion « précipitée » du projet de loi pour le développement économique des outre-mers, pour leur mise en œuvre et le lancement des États Généraux constituent donc le processus de sortie de crise que propose le Président de

la République et qui se déroule tout au long de l'année 2009.

L'essentiel des 580 M € annoncés par le Président de la République devait être consacré au financement du Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité (RSTA) (280 M €), « l'amélioration » de la LODEOM (150 M €), l'abondement du Fonds exceptionnel d'investissement (50 M €) et le doublement en trois ans du nombre de bénéficiaires du SMA (40 M €).

Outre ces principales mesures, ont été annoncées et mises en œuvre d'autres mesures (extrait du rapport de Jérôme Cahuzac sur la mission outre-mer dans le PLF 2010 (rapport n° 1967-III-30) :



Mesure	Objet	Support juridique	Coût (en M€)
Prime de 200 euros (annoncée pour tout le territoire français sur la base de critères sociaux)	Fournir un « bon d'achat », sous forme de chèques emploi service universel, afin de financer des services à la personne	Décret n° 2009-479 du 29 avril 2009	48
Revalorisation de l'allocation logement. Cette mesure avait pour objet d'aligner le dispositif d'aide au logement sur celui de la métropole	Revaloriser de 56 % les forfaits de charges applicables dans les DOM pour le calcul de l'allocation de logement	Arrêté ministériel du 23 juin 2009	34
Mesures de soutien aux personnes âgées et handicapées	Relever de 25 % sur cinq ans le minimum vieillesse et l'allocation adulte handicapé	Décret n° 2009-353 du 31 mars 2009 Décret n° 2009-473 du 28 avril 2009	12
Augmentation de 20 % de la prime de restauration scolaire	Relever cette prestation de 20 %, en contrepartie de l'engagement des établissements à offrir aux élèves plus de 50 % de produits issus de l'agriculture locale	Arrêté ministériel du 24 août 2009	11

Qu'est-il advenu des autres principales annonces ?

- **Les crédits destinés au RSTA ont été volontairement surestimés pour gonfler optiquement l'effort de l'État : 127 M€ de crédits ont été annulés**

Si les sommes destinés au RSTA ont été effectivement budgétées à hauteur de 233 M€ dans la mission « Plan de relance de l'économie » dans le PLF 2010, puis de 280 M€ en 2011, 127 M€ de crédits de cette mission initialement destinés au financement du RSTA) n'ont pas été consommés et ont donc été annulés en raison d'une surestimation des besoins de financement (4^{ème} PLFR 2010) : **au final, ce dispositif n'aura donc coûté que**

153 M€ au lieu des 280 M€ annoncés.

Pire, selon le 2^{ème} rapport remis au Gouvernement par le député UMP René-Paul Victoria en 2010 sur les possibilités d'application du RSA en outre-mer, **l'économie réalisée par le Gouvernement par la non-mise en œuvre du RSA outre-mer depuis 2009, s'élève à 57 M€ par an par rapport au coût réel du RSTA.**

- **Une grande partie des 150 M€ d'amélioration de la LODEOM ne sont que théoriques**

150 M€ devaient être consacrés à l'amélioration de la LODEOM, essentiellement sur le dispositif d'exonération de charges (75 M€).

Selon le rapport de Jérôme CAHUZAC sur la mission outre-mer dans le PLF 2010, le surcoût de la LODEOM par rapport au chiffrage du projet de loi initial a été, a minima de 100 millions d'euros, au titre des ZFA et des exonérations de charges dont 75 M€ pour ce dernier volet.

En réalité, ce « surcoût » n'est que théorique puisque la LODEOM, dans son volet « exonérations de charge » mis en œuvre dès le PLF 2009 avait pour objet de diminuer fortement (138 M€ par an) les aides de l'État en faveur de l'emploi outre-mer. Comme le rappelle Claude Bartolone dans son rapport spécial sur l'exécution de la mission outre-mer (n°2651, tome II) en 2009 : *« le dispositif d'exonérations a été réformé par LFI 2009. Cette réforme aurait dû générer, en année pleine, une économie de 138 millions d'euros pour le budget de l'État. Or, la LODEOM – qui était initialement le véhicule législatif portant la réforme des exonérations – est partiellement revenue sur les modifications apportées par la loi de finances, votée quelques mois auparavant. Dans le train de mesures destinées à répondre à la crise sociale qui a frappé les Antilles à l'hiver 2009, le Gouvernement a souhaité adoucir la dégressivité des exonérations, réduisant ainsi l'économie budgétaire de 138 à 63 millions d'euros »* : **l'annonce du Président de la République a donc en réalité permis de réduire l'économie budgétaire réalisée par la LODEOM en matière d'exonération de charge de 75 M€ mais ne peut être considéré comme un « plus » accordé aux économies d'outre-mer par rapport au régime existant antérieurement à la crise antillaise. Le Président de la République, dans sa magnanimité, décide de donner moins de coups de bâtons aux outre-mers que prévu et il présente cela comme un geste de grande générosité !**



- **Le Fonds exceptionnel d'investissement a été effectivement abondé mais semble déjà condamné : seuls 3 M€ de CP sont disponibles pour de nouveaux projets en 2011**

Le Fonds exceptionnel d'investissement a été effectivement abondé via le plan de relance pour l'économie (125 M€ en AE et 25 M€ en CP). On notera cependant que, dès la loi de finances pour 2011, le Fonds exceptionnel d'investissement plafonne à 10 M€ en AE et 21 M€ en CP soit -30 M€ en AE et +4 M€ en CP par rapport à 2010.

La baisse importante des AE pour 2011 augure donc mal de la pérennité de cet outil d'investissement outre-mer : seuls 3 M€ de crédits de paiement seront consacrés en 2011 à de nouveaux chantiers, 19 M€ servant à payer les projets déjà engagés. 2012 confirme cette tendance : le FEI diminue à nouveau de 2 M€ !

- **Le doublement du nombre des bénéficiaires du SMA se traduit par une diminution de moitié de la durée de formation**

L'annonce par le Président de la République du doublement du nombre de bénéficiaires du SMA a été unanimement saluée. Le coût (annoncé à 40 M€) du doublement du nombre de bénéficiaires du SMA s'est traduit par une augmentation de 21 M€ en AE et 10 M€ en CP en 2010 et de 38 M€ en CP en

2011 consacré pour l'essentiel aux investissements.

Si le dispositif SMA est monté effectivement en puissance dans le cadre du plan « SMA 6000 », il est cependant à regretter que **l'annonce par le Président de la République de ce plan censé doubler en 3 ans la capacité de formation se traduit en réalité par une diminution de la durée de formation de chaque jeune établissant ainsi un « SMA au rabais »**. Ainsi, par exemple, les sénateurs Massion et Doligé, rapporteurs spéciaux de la mission outre-mer de la commission des finances du Sénat indiquent **« redouter que cette augmentation [du nombre de bénéficiaires du SMA] ne se traduise par une détérioration du niveau de la formation et donc par une moindre efficacité du SMA »** dans leurs observations sur la mission outre-mer dans le PLF 2010 (rapport n°101, annexe 18-tome III). Là-encore, les engagements du président de la république ne sont qu'optiques : on augmente le nombre de stagiaires et on diminue dans les mêmes proportions la durée de leur formation : plus c'est gros, plus ça marche !

Au final, sur les 580 M€ annoncés par le Président de la République le 19 février 2009 dans son intervention télévisée à l'issue de son entretien avec les présidents des collectivités territoriales, on peut donc considérer qu'environ 423 M€ de crédits (40 M€ SMA + 50 M€ FEI + 75 M€ LODEOM + 153 M€ RSTA + 105 M€ de mesures diverses) ont été effectivement engagés. **Mais dans le même temps, la loi de finances pour 2009 et la LODEOM avaient elles-mêmes permis d'importantes économies budgétaires au détriment des outre-mer, estimées à 500 M€ par les socio-professionnels (réforme de la défiscalisation, de la TVA-NPR, suppression de la défiscalisation des investissements dans le**

photovoltaïque, introduction de la dégressivité dans le calcul des exonérations de charge, réforme de l'ITR, etc.)

2. Les mesures du CIOM annoncées mais non mises en œuvre

À la suite d'une demande des élus locaux, singulièrement en Guadeloupe, est lancé par le Président de la République, le processus des États Généraux. Le 19 février 2009, au plus fort de la crise dans les DOM, le Président de la République annonce le lancement des « États Généraux de l'Outre-Mer », définis comme *« un débat sans tabou [...] où chacun pourra apporter sa contribution »*.

La consultation des acteurs socio-économiques et des citoyens ultramarins a été organisée, pendant 6 mois, autour de huit questions, arrêtées en concertation



avec les élus locaux. La restitution nationale a eu lieu le 1^{er} octobre, en présence de la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer et le CIOM, créé par le décret n° 2009-182 du 18 février 2009, s'est réuni pour la première fois le 6 novembre 2009 pour prendre des décisions inspirées par la restitution des États Généraux.

Un comité de suivi du CIOM devait s'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions. Celui-ci n'a jamais été réuni...

Le 6 novembre 2009 est donc convoqué le 1^{er} CIOM au cours duquel le Président de la République annonce *« les enseignements à tirer de cet exercice inédit »* et le temps de la décision.

Ce CIOM était annonciateur d'autres CIOM : *« disons-le sans détour : les centaines de propositions qui ressortent de ces travaux ne peuvent pas être traitées par un seul CIOM. Aussi convient-il de considérer ce premier CIOM comme une étape et non comme une fin »*.

Il est d'ores et déjà à noter que, contrairement à ce qui était annoncé, aucun nouveau CIOM n'a été réellement réuni depuis le 6 novembre 2009 : seule une réunion du conseil des ministres a été partiellement dédiée aux outre-mers début novembre 2011, avec une communication des quelques ministres, de manière particulièrement opportune d'ailleurs pour détourner l'attention de la crise mahoraise.

De nombreuses décisions très précises sont annoncées par le Président de la République lui-même dans son discours du 6 novembre 2009, de la consultation des électeurs guyanais et martiniquais sur la question institutionnelle à la création de *« GIR de la concurrence »* en passant par la *« défiscalisation à hauteur de 50 % de toutes les prises de participation dans le capital des PME locales »* (FIP DOM)... Le Président de la République indique également que le *« Conseil interministériel*

a, bien entendu, arrêté beaucoup d'autres mesures importantes, propres à chacun des territoires ».

Pourtant, on constate que, des documents précis remis aux participants, et singulièrement à l'ensemble des élus locaux, lors de ce CIOM – document sur les mesures transversales et documents sur les mesures territoriales spécifiques à chaque territoire – **il ne reste plus, dans la communication gouvernementale ultérieure qu'un seul catalogue de 137 mesures. On est loin des près de 600 mesures qui constituaient l'intégralité des décisions du CIOM.** L'artifice est destiné à éviter que soit réellement évaluée la réalité, ou non, de la mise en œuvre tant des mesures transversales que de celles concernant chaque territoire.

À partir des fiches recensant les décisions transversales et territoriales du CIOM, remises le 6 novembre à l'Élysée, ont pu être listées les mesures concrètes actées lors du CIOM, pour permettre le travail de vérification de l'état de leur exécution.

Le bilan tiré, territoire par territoire, par les parlementaires, est calamiteux !

Pour les mesures dites transversales du CIOM, c'est-à-dire celles devant s'appliquer dans tous les outre-mers, le taux d'exécution était de seulement 25 % en mai 2011. Ainsi, seule une mesure sur quatre a été mise en œuvre, souvent la plus symbolique mais la moins coûteuse... celle qui ne va pas vraiment améliorer la vie des ultramarins, comme la célébration de l'année 2011, année des outre-mer ou encore la nomination de commissaires au développement endogène dans chaque région.

Nombre d'entre elles ont été mises en œuvre très partiellement, souvent de façon inadaptée par rapport au but recherché comme par exemple la modification des critères de fixation du

prix de l'essence ou encore sans que soient mis en place les moyens adéquats (dispositifs anti-concentration ou de contrôle des prix par exemple).

En Guadeloupe, le taux d'exécution des mesures décidées par le Président de la République lors du CIOM est, en mai 2011 de 19,8 %. Les acteurs politiques et socio-économiques regrettent tout particulièrement qu'une des mesures fortes souhaitées et portées par ceux-ci, la création d'un fonds d'investissement de proximité dans les DOM qui aurait été de nature à dynamiser l'investissement, le développement et donc l'emploi local, n'ait pas été suivie d'effet par le Gouvernement. Il a fallu que les parlementaires de l'opposition, et singulièrement Victorin LUREL, bataillent pour obtenir au final eux-mêmes la création d'un FIP DOM réduit aux seuls investisseurs ultramarins en juin 2011.

En Guyane, le taux d'exécution des mesures décidées par le Président de la République lors du CIOM est, à la même date, de 22,2 % : l'absence de concrétisation de mesures fortes en faveur du développement de l'agriculture locale, pourtant ardemment souhaitées et attendues par l'ensemble des acteurs locaux, est une des plus fortes désillusions du CIOM.

En Martinique, où le taux d'exécution est de 18,3 %, la mesure visant à conforter les ressources pérennes des collectivités locales était la plus attendue. Elle n'a pas été mise en œuvre. Bien au contraire, le PLF pour 2011 a gelé les dotations. Aujourd'hui, les collectivités locales de Martinique se trouvent dans une situation financière particulièrement délicate. Enfin, l'étude de l'INSEE sur les prix, les revenus et le pouvoir d'achat n'a pas encore abouti, au grand dam des acteurs locaux.

À la Réunion, où le taux d'exécution des mesures du CIOM est de 25,6 %, celles

devant permettre de favoriser l'emploi local, notamment dans la fonction publique, étaient très attendues. L'objectif de permettre l'émergence d'une fonction publique plus représentative du bassin de vie qu'elle administre, hormis quelques nominations symboliques, n'a pas abouti à des réformes statutaires efficaces pour permettre aux nombreux agents publics originaires d'outre-mer, de catégories B ou C d'exercer un jour leur profession dans leur région d'origine.

À Saint-Martin, le taux d'exécution dramatiquement bas (moins de 6 % !) parle de lui-même. Sur place, la cacophonie gouvernementale et les annonces contradictoires concernant la création d'un établissement pénitentiaire et d'un tribunal de première instance dans l'île ont été particulièrement mal vécues.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, où le taux d'exécution est de 11,8 %, les acteurs locaux regrettent tout particulièrement l'abandon des mesures proposées relatives à l'organisation des filières pêche et aquacole avec des orientations fortes qui auraient pu être déclinées localement. Aucun changement n'a été mis en œuvre sur place et la situation s'est même largement dégradée dans ce domaine.

Enfin, dans l'Hexagone où le taux d'exécution des mesures décidées pour le « 6^{ème} DOM » n'est que de 16 %, l'ensemble des associations initialement impliquées dans les états généraux constatent avec amertume la lenteur et le manque d'efficacité dans la mise en œuvre et le suivi des mesures proposées.

La grande majorité des annonces présidentielles n'a donc pas été exécutée.

La création du CIOM avait pourtant suscité un formidable espoir outre-mer. Après l'exercice des états-généraux, qui avait été décidé par le Président de la République,

sur proposition d'élus ultramarins, et qui avait permis de procéder à un assez bon recensement des problèmes des outre-mers, le catalogue des mesures annoncées à l'issue de la première réunion du CIOM a pu, un instant, laisser penser que le Gouvernement avait, enfin, pris la mesure de l'effort à entreprendre pour apporter une réponse à la crise économique et sociale qui touche tous les outre-mers.

Les populations ultramarines et leurs élus ont joué le jeu des États Généraux et ont surtout cru au volontarisme affiché par le Président de la République. Après les cafouillages du ministre Yves Jégo en Guadeloupe, après le démantèlement des outils de soutien à l'économie des outre-mers opéré par la LODEOM, l'État se ressaisissait enfin, le Président de la République les avait enfin compris !

Ils se sont même pris à espérer un moment que le Président de la République, saisi d'un intérêt soudain pour les outre-mers, allait revenir sur sa doctrine dévoyée et cartésienne du « développement endogène » dont le seul but, inavoué, était de priver

les outre-mers du jeu naturel de la solidarité nationale qui s'applique dans toutes les régions de France.

Certains ont même cru qu'il était sincère et qu'il avait réellement la volonté politique de mettre en œuvre les très nombreuses mesures annoncées lors du CIOM.

Au final, c'est bien un sentiment de gâchis, voire de tromperie qui prévaut. Instruits par Félix Eboué, les ultramarins ont « joué le jeu ». Il fallait sortir de la crise sociale : ils ont loyalement participé aux États Généraux et ont globalement approuvé les mesures décidées à l'issue du CIOM, même si celles-ci ne répondaient pas à l'ensemble des difficultés posées aux outre-mer.

L'opération, on le voit, était habilement destinée à calmer les crises sociales qui s'étaient manifestées outre-mer début 2009 mais elle n'a donné lieu à aucun effort supplémentaire pour le développement des outre-mers et donné aucun résultat en matière de lutte contre la vie chère comme le démontre encore aujourd'hui la crise sociale à Mayotte.



3. La LODEOM, une entreprise de démolition planifiée

Le projet de loi pour le développement économique des outre-mer avait été déposé sur le bureau du Sénat le 28 juillet 2008. Il a fallu attendre sept mois pour que le Gouvernement l'inscrive enfin à l'ordre du jour, au plus fort de la crise outre-mer, en déclarant... l'urgence sur ce projet de loi le 16 février 2009 soit 7 mois après son dépôt ! Le Sénat a adopté le texte le 12 mars 2009, soit moins de trois semaines avant son examen par la commission des finances de l'Assemblée nationale, examen anticipé en raison de la nécessité d'apporter, au moyen de la LODEOM, des tentatives de réponse – en réalité des réponses cosmétiques – à certaines des questions soulevées par la crise sociale.

Ce projet de loi n'est essentiellement que la traduction pour les outre-mers des orientations établies par Bercy dans le cadre de la RGPP. Force est de reconnaître que le ministre en charge de l'outre-mer a malheureusement perdu ses principaux arbitrages. Le Gouvernement prétendait ainsi faire le bonheur des outre-mers contre leur gré comme en attestent les avis très largement défavorables à ce projet donnés par les socio-professionnels ainsi que la grande majorité des collectivités territoriales.

Si le Gouvernement prétend que ce projet représente un effort financier de l'État de plus de 100 millions d'euros en faveur des outre-mers, ceux-ci considèrent très majoritairement qu'au contraire il a fragilisé leurs économies déjà vulnérables et qu'il n'était destiné en réalité qu'à alimenter une source d'économies de plusieurs centaines de millions d'euros pour le Gouvernement. C'est la raison pour laquelle ce texte a été mis en discussion malgré la réprobation générale.

Le jugement le plus sévère sur ce projet de loi est alors porté par la droite

elle-même. Dans une interview, l'ancienne ministre de l'outre-mer **Brigitte Girardin** déclare ainsi : **« Je me pose des questions quant aux motivations du gouvernement. Veut-on réellement le développement économique de l'Outre-mer ? Je vois mal comment les décideurs économiques pourront investir dans un système aussi peu incitatif puisque les handicaps permanents et structurels de l'outre-mer risquent de ne plus être compensés. Ce serait une vraie catastrophe de replonger les collectivités dans l'assistanat ».**

En remettant en cause, contrairement aux engagements du Président de la République et de sa majorité pendant la campagne électorale, la plupart des instruments de soutien à l'économie des outre-mers, ce texte de restrictions et d'économies budgétaires n'apporte au final que des moins :

- abaissement des plafonds des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale et suppression de celles-ci au-delà de 3.8 SMIC ce qui alourdi considérablement les charges des entreprises dans les secteurs porteurs d'avenir ;
- suppression de la défiscalisation sur les logements des secteurs libre et intermédiaire qui pénalise les entreprises du BTP qui jouent pourtant un rôle déterminant dans les économies ultramarines. De plus, l'éligibilité du logement social à la défiscalisation, outre qu'elle est mal conçue techniquement et moins efficace financièrement que les subventions classiques, entamera l'enveloppe annuelle de dépenses fiscales dédiée aux DOM au détriment des entreprises et fournira l'occasion à Bercy d'achever le démantèlement de la LBU comme on s'en aperçoit dès la loi de finances pour 2011 ;



- suppression de la TVA non perçue récupérable qui représente une perte annuelle de plus de 60 millions d'euros pour les entreprises et un accroissement des prix à la consommation ;
- suppression de fait du dispositif de continuité territoriale géré par les collectivités régionales ;
- création de zones franches globales d'activités qui ont pour principale caractéristique de n'être ni franchises, ni globales et qui n'ont eu aucun résultat positif sur l'emploi comme en attestent les derniers chiffres du chômage ;

Enfin, c'est la mise en œuvre même de cette loi qui s'est avérée catastrophique comme le constate la commission des finances de l'Assemblée nationale le 29 septembre 2010 dans un rapport de Gaël Yanno (député UMP) et Claude Bartolone (député PS) sur l'application de la loi d'orientation et de développement des outre-mer (LODEOM), 16 mois après son adoption.

Comme ont tenu à la rappeler les auteurs

de ce rapport, celui-ci dresse un simple constat de l'application de cette loi et non une évaluation de ses effets : en effet, pour qu'il y ait évaluation encore aurait-il fallu qu'il y ait eu application !

Or, ni la réglementation des prix, ni les zones franches d'activité, ni l'aide au fret, ni l'aide à la rénovation hôtelière, ni la mise en valeur de la pharmacopée caribéenne, ni le nouveau dispositif de continuité territoriale, ni la commission nationale d'évaluation des politiques publiques outre-mer ne sont effectivement mis en œuvre ! Certaines de ces mesures n'étaient pas appliquées parce que les textes réglementaires ou les circulaires d'application n'étaient toujours pas sortis plus d'un an après ou parce que Bercy interprétait dans un sens restrictif cette loi ou, tout simplement, parce que le ministère de l'outre-mer ne jugeait pas utile de les mettre en œuvre !

Un seul exemple : la possibilité offerte désormais au Gouvernement de réglementer certains prix outre-mer n'a toujours pas été utilisée tout simplement parce que la ministre ne le considère pas nécessaire, comme elle l'a indiqué aux

rapporteurs, car « *la peur du gendarme a été suffisante pour faire baisser les prix!* ».

Par contre, tous les « moins » de cette loi, en particulier ceux qui ont permis à l'État de faire 120 M€ d'économies au détriment des outre-mer, par exemple par la réforme des exonérations de charges, ont été mis en œuvre sans délai.

Pire, cette loi a été soumise au Parlement avant même que le Gouvernement n'obtienne l'accord nécessaire des instances européennes pour la mise en œuvre de ses principales mesures : c'est ainsi que le Gouvernement a dû stopper tous les agréments sur les opérations de défiscalisation des investissements productifs de mai 2009 à mars 2010 et sur des opérations de logement social de la même date à décembre 2009, faute d'avoir obtenu les approuvés communautaires nécessaires !

Enfin, il est à noter que la suppression de la taxe professionnelle intervenue postérieurement à l'adoption de la LODEOM a supprimé un des principaux avantages annoncés des zones franches globales et donc de cette loi.

Plus de deux ans après, c'est donc le constat d'une loi en grande partie inappliquée ou mal appliquée qui, au contraire de la communication gouvernementale, a contribué au blocage de nombreux chantiers essentiels, notamment dans le domaine du logement et n'a permis en rien de lutter contre le chômage et la vie chère outre-mer.

4. Le démantèlement du ministère de l'outre-mer

Tout cela n'a été possible que parce que préalablement le ministère de l'outre-mer avait été démantelé ! Depuis toujours existait une véritable administration centrale de l'outre-mer. Le ministère comprenait deux véritables directions d'administrations centrales qui ont

œuvré en continu dans le travail gouvernemental à la prise en considération des outre-mers et à la défense de leurs intérêts. Souvent le ministère a été confié à des personnalités politiques fortes qui pouvaient peser sur les arbitrages.

Or pour réaliser plus facilement des économies sur les outre-mers, il fallait auparavant supprimer la capacité du ministère de l'outre-mer à remplir ce rôle de défense et de promotion des outre-mers dans l'appareil d'État. C'est ce qui a été réalisé de deux façons :

- D'abord en réduisant de près de moitié les effectifs du ministère. Cette amputation des forces du ministère, à l'heure où les outre-mers par la diversité de leurs statuts actuels deviennent plus complexes à administrer constituait la garantie que, débordés, ses services ne seraient plus en mesure d'intervenir efficacement dans les discussions interministérielles. Un seul directeur d'administration centrale, le délégué général à l'outre-mer, est désormais chargé de suivre la totalité de l'action de l'État outre-mer et de veiller à la bonne prise en compte des outre-mers !
- Ensuite en choisissant des ministres ignorants des réalités des outre-mers ou n'ayant aucun poids politique ce qui conduit à la perte de tous les arbitrages face à Bercy ;
- Enfin en réduisant drastiquement la capacité budgétaire d'intervention du ministère.

Sans administration, sans ministre fort et sans budget, le ministère de l'outre-mer ne pèse plus rien ! Le Président de la République et Bercy ont pris le pouvoir outre-mer pour mieux achever le désengagement de l'État !

5. Les questions institutionnelles et statutaires instrumentalisées à des fins politiciennes

La droite a toujours manifesté une tendance à jouer avec les questions institutionnelles ou statutaires à des fins politiciennes. La revendication indépendantiste doit, en particulier en Nouvelle-Calédonie, être considérée avec respect, sérieux et sérénité ; En faire un enjeu électoral national a abouti à la catastrophe que l'on sait.

a. En Guadeloupe, le manque de respect envers les élus

En 2009, la population était légitimement attentive aux revendications exprimées par le collectif LKP sur la vie chère. Or une partie de la droite locale y a vu l'opportunité de prendre dans la rue une revanche sur la défaite qu'elle avait subie en 2004 dans les urnes, en instrumentalisant les manifestations contre la vie chère pour les transformer en un combat pour un changement du lien qui unit la Guadeloupe à la République. Le ministre Yves Jégo qui ne connaissait rien aux réalités des outre-mers et de la Guadeloupe en particulier s'est engouffré dans la brèche en tentant d'opposer les indépendantistes du LKP avec la gauche locale avec le résultat que l'on connaît.

Cette première leçon n'ayant pas suffi, le Président de la République qui avait pourtant solennellement accordé aux élus guadeloupéens le délai de 18 mois qu'ils réclamaient pour faire les propositions d'évolutions institutionnelles rendues nécessaires par le projet de loi de réforme – au plan national – des collectivités territoriales, a interrompu brutalement les discussions entre élus et a imposé une solution avant l'expiration du délai. Il a voulu ainsi éviter qu'un accord entre élus guadeloupéens puisse être porté au crédit de la gauche guadeloupéenne.



Mis devant le fait accompli, ces élus réunis en congrès en décembre 2010 ont formulé des propositions d'adaptation à la solution imposée par le Président de la République. Pour les mêmes raisons, celui-ci les a refusées ! Si la loi n'est pas rapportée, la Guadeloupe et La Réunion devraient se retrouver dans une situation institutionnelle baroque avec deux assemblées composées des mêmes membres mais présidées par deux présidents !

L'intérêt des outre-mers ne pèse pas lourd pour le Président de la République quand il entrevoit la possibilité de faire un bon coup politique outre-mer ! Coup qu'il rate lamentablement d'ailleurs, à chaque occasion, comme par exemple, en 2010, quand l'UMP a obtenu à peine 14 % des voix à l'élection régionale en Guadeloupe ! Les ultramarins ne sont pas dupes des manœuvres dont ils sont l'objet.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement n'a pas donc respecté son engagement de ne proposer d'évolution qu'en cas de demande des élus locaux.

Il n'a naturellement pu que donner suite à l'approbation par les électeurs guyanais et martiniquais de la création de collectivités uniques. Cette création qui, pour l'instant, n'emporte pas de conséquences notables sur les rapports entre l'État d'une part, et la Guyane et la Martinique, d'autre part, est cependant perçue par certains

responsables politiques comme une première étape vers une distanciation vis-à-vis de la République. C'est à voir.

Pour La Réunion et la Guadeloupe, c'est donc la création « d'objets administratifs non identifiés » engendrés par la réforme des collectivités territoriales qui est promise. Celle-ci évidemment non adaptée à la situation des régions monodépartementales s'y appliquera cependant ; avec non seulement la perspective de coups politique, mais aussi une volonté affichée de pousser tout le monde vers la sortie. Le Gouvernement, savait que la réforme était totalement inadaptée aux régions mono-départementales. Il avait même prévu... une ordonnance pour adapter cette réforme, soit disant pour tenir compte des souhaits des élus.

Mais en réalité, le Président de la République souhaitait que la Guadeloupe oriente aussi son choix vers la création d'une collectivité unique, formule qui, pour lui, permettait plus facilement de couper les crédits et de passer aux étapes ultérieures de sortie de l'ensemble républicain. Voilà pourquoi il a refusé les propositions, sages, d'adaptation de la loi de réforme des collectivités locales qui lui étaient faites par les élus locaux. Pourtant, le Conseil d'État lui-même les a reconnues juridiquement possibles. C'est donc pour des raisons politiques que le Président de la République n'a pas voulu suivre la demande des élus locaux.

Comment par ailleurs comprendre l'attitude de l'UMP réunionnaise, qui a avalé sans aucune réaction et avec une totale soumission le principe de la réforme territoriale qui crée de fait une collectivité unique, contrairement à l'esprit de la Constitution qui prévoit que toute création ou suppression d'une collectivité ne peut se faire sans consultation des populations concernées. La méthode sarkozyste de bâillonnement

du peuple en général et des réunionnais en particulier a ici été appliquée avec zèle.

Deux collectivités supprimées, nombre de représentant du peuple divisé par deux, émergence du conseil territorial, redécoupage de la carte électorale, toutes ces transformations fondamentales des institutions locales ont été réalisées dans le dos des réunionnais, au mépris des textes et au mépris de leur droit : la conception de la démocratie pour l'UMP est totalement ahurissante mais surtout inimaginable dans aucune autre région de l'hexagone.

Il conviendra d'en finir avec des méthodes d'un autre âge mais surtout avec ce mépris du peuple et ce traitement rétrograde par l'UMP des sujets concernant l'Outre-mer.

b. Une application en traînant les pieds de l'Accord de Nouméa en Nouvelle-Calédonie, à la remorque de la droite locale

L'Accord de Nouméa est un contrat politique obtenu grâce au volontarisme des principaux acteurs de la vie politique en Nouvelle-Calédonie et du gouvernement de Lionel Jospin. Le corps électoral en est l'un des points d'équilibre fondamentaux. Il n'est de l'intérêt de personne de compromettre durablement l'équilibre social issu de ce contrat politique. La bonne application de l'Accord de Nouméa, que les calédoniens ont approuvé à 72 % est essentielle à cet équilibre. Il était heureux que le sujet de la Nouvelle-Calédonie ait pu, depuis 1988, être soustrait du débat majorité/opposition au plan national.

Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'intérieur et président de l'UMP a pourtant bien tenté de remettre en cause cet équilibre, laissant déjà augurer de sa conception des outre-mers.

Inscrit dans la Constitution par la révision constitutionnelle de 1998, l'Accord de Nouméa prévoyait notamment une

restriction du corps électoral pour les élections locales. La censure par le Conseil constitutionnel d'une disposition de la loi organique qui précisait ce régime imposait politiquement une nouvelle révision constitutionnelle pour faire prévaloir l'interprétation par les partenaires de leur propre accord sur la restriction apportée par le juge constitutionnel. Cette révision était prévue en même temps qu'une révision concernant le statut de la Polynésie dans un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat mais, déjà pour des raisons politiciennes, le Président CHIRAC refusait finalement de convoquer le Congrès en 2000, pour s'opposer au vote d'une disposition sur l'indépendance de la magistrature. Depuis, la Nouvelle-Calédonie patientait dans le calme que la parole donnée soit respectée.

Au mois de juin 2005, M. François Baroin, ministre de l'Outre-mer, a de nouveau confirmé à Paul Néaoutyine, signataire de l'Accord de Nouméa et président de l'assemblée de la province Nord, l'engagement et la volonté du Président de la République de régler le sujet du gel du corps électoral avant la fin de son mandat. Puis, encore, à l'occasion de la réunion annuelle du Comité des signataires à Paris, le 2 février 2006, il a informé les signataires de l'Accord de Nouméa et les responsables politiques et institutionnels calédoniens, du texte élaboré et du calendrier prévu.

En 2006, alors qu'après 8 ans d'attente, la procédure parlementaire s'engageait enfin sur un sujet essentiel pour le maintien de la concorde en Nouvelle-Calédonie, Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, pourtant n°2 du Gouvernement, se sert de ce sujet pour régler des comptes internes à la droite.

Nicolas Sarkozy a-t-il seulement une parole ? En 1998, simple député, il vote cette réforme. Fin mai 2006, il déclare devant une délégation du FLNKS qu'il

reçoit au ministère de l'Intérieur, « ... [Permettre l'entrée en vigueur de cette réforme], c'est l'engagement du Président de la République et il sera tenu... Je ne vais pas avoir une autre position que le Président de la République... Personne n'a intérêt à ramener la violence en Nouvelle-Calédonie... Je ne serai pas ravi ni heureux, mais je ne ferai pas d'ennui ou de difficulté sur le sujet... ».

Cinq mois après, à peine, il fait part finalement de son opposition au texte, sans aucun argument de fond et se charge, en tant que président de l'UMP, de faire monter les parlementaires UMP contre ce texte menaçant ainsi de facto son entrée en vigueur qui nécessite une majorité des 3/5^{ème} à Versailles.

Aussi, dans un contexte marqué à l'époque par son opposition avec le Président CHIRAC, pour compter ses partisans au sein de son groupe, Nicolas Sarkozy n'hésite pas alors à prendre tout simplement l'avenir de la Nouvelle-Calédonie en otage.

Si, finalement, Nicolas Sarkozy s'est résolu à mettre en œuvre l'Accord de Nouméa, cela aura été en traînant les pieds, sans élan et sans implication résolue de l'État-partenaire, notamment en laissant la droite locale retarder les transferts de compétence prévus par l'Accord au profit de la Nouvelle-Calédonie, au risque d'en fausser le sens.

c. La départementalisation de Mayotte au rabais

À Mayotte, le Gouvernement n'a pu retarder davantage l'accès de la collectivité au statut de département dont le principe avait été posé par Lionel JOSPIN dans la loi de 2001 mais, sans les moyens correspondants à ce changement de statut. Les Mahorais s'aperçoivent aujourd'hui qu'il est sans effet sur leur vie quotidienne.

En effet, Mayotte est le département



français d'outre-mer le moins aidé budgétairement par le Gouvernement : le document de politique transversale « outre-mer » annexé au projet de loi de finances pour 2012 qui analyse l'ensemble de l'effort financier de l'État en faveur des outre-mers montre que la dépense budgétaire annuelle totale de l'État par Mahorais s'élève à 3 613 € alors que, en moyenne, elle est de 5 613 € par habitant dans les 4 autres départements d'outre-mer (5 403 € en Guadeloupe, 6 425 € en Guyane, 5 570 € en Martinique et 5 056 € à La Réunion) et atteint jusqu'à 12 684 € par habitant à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce choix budgétaire est d'autant plus critiquable que c'est bien à Mayotte que le PIB par habitant est le plus faible de tous les outre-mers (5 200 € par habitant) et que la situation sociale est une des plus préoccupantes comme l'illustre la crise actuelle.

Le contenu de la "feuille de route" présentée par Nicolas Sarkozy pour accompagner la départementalisation est d'ailleurs décevant, et sur certains aspects inacceptable :

- il n'a fait l'objet d'aucune négociation avec les élus ;

- les engagements de l'État dans ce document n'apparaissent pas alors que tous les "handicaps cités" relèvent de la sphère de compétence de l'État (éducation, santé, état civil, immigration...)
- il manifeste la volonté d'aller vite sur la suppression des cadis et l'application du droit commun pour les personnes mais repousse les réformes à caractère social à 25 ans, pour le RSA par exemple ! De surcroît, l'État s'appuie sur ses propres insuffisances comme l'état civil, la fraude, l'immigration clandestine pour différer la mise en place de mesures sociales en faveur de Français, sur un territoire français qui pour plusieurs dizaines de milliers d'entre eux ont fait 2 000 ou 8 000 km pour aller les chercher à La Réunion ou en métropole !!!

Malgré les conclusions de la mission d'information sénatoriale sur la départementalisation de Mayotte sur « la situation potentiellement explosive » dans les bidonvilles mahorais, « où de nombreux jeunes sont livrés à eux-mêmes », où la délinquance générale a augmenté de plus de 442 % en 10 ans

et qui exigent bel et bien à un « effort financier exceptionnel de l'État sur plusieurs années », le Gouvernement n'entend manifestement pas accompagner la départementalisation de Mayotte des moyens nécessaires à sa mise au standard départemental.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que, moins d'un an après la consultation locale, la rue se soit réveillée à Mayotte.

6. Le plan séisme aux Antilles : une mise aux normes qui, à ce rythme, sera achevée en l'an 3122

En cas de séisme majeur dans les Antilles, comme le séisme qui s'était produit à Fort-de-France en 1839, plusieurs milliers de personnes sont en danger compte tenu de la vulnérabilité actuelle du bâti. C'est ce qu'ont rappelé les séismes survenus au large de la Guadeloupe le 21 novembre 2004 et en Martinique le 29 novembre 2007.

Dans son rapport annuel pour 2011, la Cour des comptes rappelle que le « dernier séisme de 2007 aux Antilles (classée en zone III de sismicité) ne doit pas induire en erreur : les dégâts matériels relativement limités ne sont dus qu'aux caractéristiques de ce séisme, en particulier sa durée [et que] des séismes identiques à ceux de 1839 en Martinique et de 1843 en Guadeloupe, provoqueraient probablement la mort de plusieurs milliers de personnes » comme est dramatiquement venu le rappeler le séisme de janvier 2010 en Haïti.

C'est pourquoi le Gouvernement avait décidé, fin 2004, d'engager un programme national de prévention du risque sismique, de grande ampleur, prévu sur les six années à venir. L'objectif premier de ce programme était de réduire la vulnérabilité de la France au risque

sismique, afin d'être prêt et de limiter les dégâts.

Présenté en novembre 2005, ce plan s'applique à l'ensemble du territoire français car il existe aussi des risques dans l'Hexagone bien que la population n'en ait pas vraiment conscience. C'est notamment pour remédier à ce manque de sensibilisation que le plan a été élaboré. Il a pour objectif de favoriser une prise de conscience des citoyens, des constructeurs et des pouvoirs publics, mais aussi de mettre en place des mesures complémentaires ayant un impact fort sur la sauvegarde des populations. Compte tenu de l'ampleur des travaux à mener, plusieurs phases étaient nécessaires.

Le volet « plan séisme aux Antilles » estimait à 5 Md € sur 15 ans les dépenses nécessaires sur la durée du plan.

Les mesures de la première phase du plan séisme devaient concerner le renforcement du bâti existant. Lors du conseil des ministres du 17 janvier 2007 la ministre de l'Écologie et du développement durable, Nelly Olin, a annoncé que les travaux prévus au titre de cette phase étaient estimés à 343 M €. Un financement par l'État et ses opérateurs est prévu à hauteur d'environ 73 %.

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, réaffirme en février 2010 l'engagement de l'État dans la mise en œuvre du plan séisme Antilles, après son déplacement en Martinique.

« Le plan séisme Antilles, a aussi pour objectif, de préparer nos compatriotes à la survenue d'un tel événement. Il se déroulera sur 15 à 20 ans, et aura au moins 5 milliards d'euros d'investissements pour le conduire », déclare alors le Président.

Or, selon la Cour des Comptes, « le bilan des dépenses de l'État pour les actions de renforcement et d'adaptation du bâti est médiocre ». La Cour constate en effet que

« ce dernier n'aurait dépensé que 9 M€ de 2007 à 2009 pour le bâti ».

À ce rythme de programmation, il faudra donc 1 111 années pour que le plan séisme aux Antilles d'un coût total de 5 Md€ soit entièrement exécuté.

Les Antillais n'ont plus qu'à espérer qu'il n'y ait pas de séisme majeur sur la zone avant 11 siècles !

Dans son bilan annuel, la Cour des comptes relève aussi que la prise en considération des risques naturels reste largement insuffisante.

Aussi, « le contrôle des permis de construire est inégal » et « l'élaboration de plans d'action de prévention des inondations est en retard ». Plusieurs bâtiments publics ne seraient pas aux normes, comme la préfecture de Guadeloupe ou encore les hôpitaux de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France. De plus, en Guadeloupe, seuls « 22 % des bâtiments scolaires sont aux normes,

23 % sont à reconstruire et 55 % doivent être confortés » ajoute le rapport. Par ailleurs, la Cour des comptes précise que les observatoires ne sont pas équipés pour les séismes de forte magnitude. « Les systèmes d'alerte aux tsunamis dans les Caraïbes ne sont pas pleinement satisfaisants en raison de l'insuffisance des équipements ».

Autre aspect pointé du doigt : l'indemnisation. « Il s'écoule plusieurs années entre la catastrophe et le versement complet aux collectivités territoriales ».

Voilà la triste traduction de la parole donnée par Nicolas Sarkozy ! Des coups de menton pour demander l'accélération du plan séisme et l'absence de progrès pour le réaliser dans des délais raisonnables !



III. Un clientélisme forcené



1. Des comportements ministériels inadmissibles

Arrivant à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy n'a manifestement pas préparé son action outre-mer malgré des années à la tête du ministère de l'Intérieur et de l'outre-mer où il s'est davantage illustré par la défense de la funeste loi glorifiant le rôle positif de la colonisation, que par la construction d'une nouvelle donne politique outre-mer.

Il confie donc la clé de la rue Oudinot à un de ses fidèles fantassins, Christian Estrosi.

Celui-ci ne tarde pas à s'illustrer.

Le 15 octobre 2007, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Michel Mathieu, annonce brutalement sa démission à l'issue de la visite du Secrétaire d'état à l'outre-mer de l'époque, Christian Estrosi.

Quelle en est la raison ?

C'est tout simplement le dénouement d'une visite ministérielle dont les accrocs ont confirmé un profond désaccord sur le discours de l'État entre le ministre et le préfet.

De source officieuse, c'est la puissante musique du barbecue de l'USTKE, durant la réception officielle du ministre avec le "tout Nouméa", à la résidence du haut-commissaire, qui aurait porté au point de non-retour les relations déjà tendues entre les deux hommes. Le secrétaire d'État aurait demandé de la faire cesser.

Dans la plus pure tradition de la droite outre-mer, Nicolas Sarkozy, c'est également le clientélisme assumé outre-mer.

Mais, contrairement à certains de ses prédécesseurs, celui-ci du fait de son désintérêt et de sa méconnaissance des relais locaux fidèles et stables qu'il a tout de même tenté de sauver à tout prix comme en Polynésie française.

Il a alors essayé d'imposer, par la nomination de ses secrétaires d'État ou ministre successifs de l'outre-mer, une nouvelle donne politique. Ses choix se sont révélés mauvais comme le montre les exemples suivants.



Michel Mathieu aurait signalé à l'attention du ministre les conséquences immédiates et à moyen terme d'une épreuve de force qui aurait été de son point de vue une erreur, et sollicité un ordre officiel. Selon les "Nouvelles Calédoniennes", « *Le ton serait alors monté entre un ministre invoquant sa condition et sa responsabilité et un préfet irrité par cette attitude et en désaccord avec l'ordre grotesque qu'on lui demandait d'exécuter* ». Michel Mathieu a donc « *sollicité l'Élysée pour être relevé de ses fonctions* ».

Courageusement, il ne voulait pas avoir à cautionner des actions susceptibles de compromettre encore davantage l'ordre public sur place. En effet, en exigeant du Haut-Commissaire qu'il fasse donner la garde pour mettre fin à une manifestation dont le bruit perturbait la réception donnée en son honneur, le secrétaire d'État à l'outre-mer demandait de facto au représentant de l'État de faire dissoudre par la force un rassemblement syndical venu protester contre la politique de ce Gouvernement outre-mer!

Par son refus de perturber encore davantage le climat social en

Nouvelle-Calédonie à cause de cette décision, le Haut-Commissaire, manifestement meilleur connaisseur des réalités locales, a fait acte de sagesse et de courage.

L'esprit de concertation qui a présidé à la conclusion des accords d'Oudinot-Matignon et de l'Accord de Nouméa, depuis vingt ans, ne pouvait être mis en péril par une prise de position aussi irresponsable de la part d'un ministre.

Sans même s'attarder sur les 14 000 € de « frais de blanchisserie » laissé au ministère de l'outre-mer et que la Cour des comptes lui a demandé de régler début 2011, on rappellera un autre exploit de Christian Estrosi lors de son passage au ministère de l'Outre-mer : il avait modifié au dernier moment l'organisation d'un déplacement à Washington, le 23 janvier 2008, l'obligeant à louer un avion privé à 138 000 €.

La raison de cette urgence ? Il tenait à participer à un pot réunissant, à l'Élysée, les sarkozystes de la première heure...

Ses services ont alors changé leur fusil d'épaule et ont dû louer en catastrophe

un jet au départ du Bourget. Le ministre, « plein d'usage et raison » indéniablement, a présenté « *toutes ses excuses* » pour le coût de son déplacement. « *On aurait sans doute pu faire autrement* » a-t-il déclaré...

Yves Jégo succède alors à Christian Estrosi, peu après ces péripéties, en mars 2008.

Il va particulièrement s'illustrer dans la gestion de la crise antillaise.

En effet, l'instrumentalisation du début de la crise antillaise par Yves Jégo pour parfaire sa surface médiatique et gagner en popularité a également beaucoup choqué outre-mer.

Alors que le secrétaire d'État attend plus de 10 jours après le 20 janvier, date des premières manifestations en Guadeloupe pour se rendre sur place, c'est, entouré d'une cohorte de journalistes de la presse nationale qu'il arrive. Manifestement davantage préoccupé par l'image qu'il donne aux médias nationaux que par la crise, il refuse ainsi tout contact avec les médias locaux.

Enfin et surtout, il n'hésite pas à traiter avec le plus grand mépris le préfet. Il traite ses interlocuteurs banquiers, entrepreneurs locaux, fonctionnaires de manière insultante. Mais il tolère des paroles et comportements inadmissibles croyant pouvoir trouver des alliés dans leurs auteurs.

Naturellement, il explose en plein vol. Pour sa plus grande gloire, il accepte que les négociations entre les autorités publiques, les responsables patronaux et les représentants syndicaux se déroulent en public et soient retransmises à la télévision. Évidemment cela ne peut fonctionner. Puis, se sentant acculé, sans aucune feuille de route arbitrée par Matignon il fait des annonces budgétaires inconsidérées de plusieurs centaines de millions. Les élus, les entreprises et les syndicats croient à la fin du conflit ! Las, le ministre se fait sermonner et revient sur

ses promesses ! Ces cafouillages prolongent la crise de plusieurs semaines et illustrent la totale perte de contrôle de la situation par un appareil d'État déstabilisé par un Président de la République qui se mêle de tout et empêche son Gouvernement de travailler normalement.

Après cette longue crise, Yves Jégo sert de fusible à Nicolas Sarkozy.

Le clientélisme outre-mer étant naturellement un tropisme classique de la droite, Nicolas Sarkozy nomme alors... la fille de Lucette Michaux-Chevry, Marie-Luce Penchard au ministère de l'outre-mer ! ...

Après avoir œuvré dans l'ombre pour le « déchoukage » de son prédécesseur lors de la crise antillaise, celle-ci manifeste d'emblée son unique objectif : se servir de ses fonctions ministérielles pour se construire une carrière politique locale.

Les résultats, pour l'UMP et ses relais locaux, sont désastreux.

Dès avant sa nomination, elle avait déjà réussi à diviser la droite à La Réunion. En exigeant d'être tête de liste pour l'UMP aux élections européennes, elle provoque l'éviction de la députée européenne UMP sortante, Margie Sudre qui affirme alors que « *personne ne connaît Marie-Luce Penchard dans l'île* ». Les résultats en témoignent : l'UMP est devancée de plus de 7 000 voix à La Réunion et Marie-Luce Penchard n'est évidemment pas élue.

C'est ensuite sa nomination qui entraîne immédiatement la dislocation de la droite en Guadeloupe, qui connaît bien les pratiques de Lucette Michaux-Chevry et de son clan. La courageuse députée UMP Gabrielle Louis-carabin, démissionne immédiatement de l'UMP.

Malgré son échec cuisant aux élections européennes, Marie-Luce Penchard persévère et finit de faire implorer la droite guadeloupéenne en s'imposant comme la réelle tête de liste aux élections

régionales de 2010, même si elle n'y figure qu'en 2^{ème} position.

Dimanche 14 février, son discours devant les militants va choquer toute la France : « je n'ai envie de servir qu'une population, c'est la population Guadeloupéenne. Il y a des enjeux considérables, financiers, nous en sommes à une enveloppe de près de 500 millions d'euros pour l'outre-mer et cela me ferait mal de voir cette manne financière quitter la Guadeloupe au bénéfice de la Guyane, au bénéfice de La Réunion, au bénéfice de la Martinique et demain dire Enfants de la Guadeloupe, je ne suis pas capable d'apporter quelque chose à mon pays ! »
« Même si je vis en métropole, mon cœur est ici et restera ici ! Et je n'ai envie de servir qu'une population, c'est la population guadeloupéenne ! ».

Ses paroles, reprises en boucle par les médias nationaux pendant plusieurs jours ont malheureusement donné une image déplorable des outre-mers et de la ministre et ont alimenté le fantasme de régions lointaines attendant la manne financière de Paris sous le soleil...

14%. Son score aux régionales en Guadeloupe est visiblement resté en travers de la gorge de la secrétaire d'État à l'outre-mer, Marie-Luce Penchard. D'autant que cette déconvenue a permis la réélection au premier tour – une première en France – du président sortant, le socialiste Victorin Lurel. Alors, Marie-Luce Penchard cherche des explications. Dans une interview au quotidien France-Antilles, elle en livre deux : l'action de son prédécesseur à l'outre-mer, Yves Jégo et... de sa mère, Présidente de la région jusqu'en 2004. « J'aurais pu aller me planquer sur une liste en métropole, j'ai préféré venir me battre en Guadeloupe. J'ai payé pour Jégo et sa gestion de la crise en février 2009 car les Guadeloupéens ont eu l'impression d'être abandonnés lors de

la gestion de cette crise. Ça a laissé des traces. (...) Les Guadeloupéens commencent à comprendre ce que sont réellement mes rapports avec ma mère : le bilan de 2004 n'est pas le mien ! », explique ainsi Marie-Luce Penchard.

Yves Jégo lui répond alors, toujours dans France-Antilles : « Cette déclaration est parfaitement inacceptable. Quand on se targue de vouloir faire de la politique, on doit savoir assumer ses défaites et surtout ne pas prendre les citoyens pour des naïfs en laissant penser que l'électeur ne sait pas ce qu'il fait ou pour qui il vote. Les Guadeloupéens ont fait un choix et en toute lucidité. Il faut le respecter. Quant à moi, qui ai toujours été solidaire du Gouvernement et ne me suis par ailleurs jamais exprimé sur celle qui m'a succédé, je n'ai pas vocation à être le bouc émissaire d'une ex-collaboratrice de cabinet, qui a manifestement bien des difficultés à endosser l'habit de ministre et qui ne semble pas supporter le jugement du suffrage universel. Malheureusement, agression rime souvent avec perte. Madame Penchard, qui faisait déjà en Guadeloupe le petit score de 24% aux élections européennes juste avant d'entrer au Gouvernement, perd 10 points dans les 9 mois qui suivent sa nomination... Si elle doit s'en prendre à quelqu'un, c'est à elle-même ! Le 14 mars, les Guadeloupéens ont jugé son action et rien d'autre. Ne pas l'admettre c'est ne pas accepter les règles de la démocratie. ». Malgré ses 14%, Marie-Luce Penchard est cependant élue conseillère régionale de la Guadeloupe. À ce titre, elle perçoit une indemnité d'environ 2 000€ net par mois soit, depuis mars 2010, date de son élection à décembre 2011, 40 000€. Or, elle n'a siégé qu'à la première séance d'installation le lendemain de l'élection, soit environ 2 heures : ainsi, l'heure de présence de Marie-Luce Penchard au conseil régional de Guadeloupe revient

aux contribuables à 20 000€ !!! Depuis, elle refuse explicitement de siéger en ayant expliqué, successivement qu'elle ne veut pas « être juge et partie » puis que, dans l'hémicycle de l'hôtel de région, « la politique du Gouvernement est constamment attaquée » ! Siéger lui aurait pourtant donné l'occasion d'expliquer cette politique.

Mais c'est également dans les autres régions d'outre-mer que son comportement a choqué, notamment le jour de l'installation du conseil territorial à Mayotte.

Le 31 mars devait en effet rester pour les Mahorais comme le jour historique de la départementalisation tant attendue et méritée, mais le Gouvernement et l'UMP n'ont pas trouvé mieux que de gâcher ce jour historique par des basses manœuvres indignes et honteuses. En boycottant la séance d'installation et d'élection du nouveau président pour ne pas voir une personnalité de gauche élue dans une collectivité dominée jusqu'alors par la droite, l'UMP et ses alliés, ont empêché l'installation du nouveau conseil général qui n'aura donc finalement lieu que le dimanche suivant.

Or, cette manœuvre était annoncée par la ministre de l'Outre-mer elle-même dès le lundi 28 mars qui affirmait, au mépris des résultats des urnes (3 PS, 8 DVG, 2 NC et 6 UMP) qu'« on ne peut surtout pas dire que Mayotte est passée à gauche (...) parce que les alliances ne se font pas du tout de la même manière qu'en métropole ». En demeurant à proximité de Mayotte, à La Réunion exactement, jusqu'au jour du vote et en affirmant, au mépris de la loi comme l'a confirmé le délégué général à l'outre-mer, que la départementalisation n'était toujours pas effective faute d'élection du président, la ministre ne s'est décidément pas placée à la hauteur de l'événement. Après l'instabilité politique et institutionnelle

consciencieusement organisée par les gouvernements de droite successifs depuis 2004 en Polynésie française, les graves tensions qui touchent la Nouvelle-Calédonie à cause du comportement de la majorité et la passivité du Gouvernement, c'est donc le 101^{ème} département qui, dès sa création, se voyait déstabilisé pour des raisons politiques, détestables et, à proprement parler, néo-colonialistes.

2. Un bricolage institutionnel et électoral en Polynésie française pour servir les amis Gaston Flosse et Gaston Tong Sang

C'est bien le bricolage institutionnel et électoral en Polynésie française qui manifeste le mieux le clientélisme arrogant de la droite de Nicolas Sarkozy outre-mer. Un bref rappel s'impose.

En fait, rien ne justifiait qu'à partir de 2004, la vie politique polynésienne soit constamment marquée par des crises politiques : c'est l'œuvre d'hommes de droite qui, par la surenchère statutaire, ont déstabilisé le jeu politique et ont perturbé la situation économique de l'archipel. Les partenaires politiques responsables souhaitent en effet une pause statutaire. Le Tahoeraa Huiiraatira était, de 1996 à 2004, un parti dominant disposant d'une majorité absolue à l'assemblée et d'un appui politique et financier fort de l'État. La Polynésie française connaissait une stabilité des institutions. La seule raison de modifier le mode de scrutin et le découpage électoral tenait à la volonté de réduire l'opposition à sa plus simple expression, voire de l'écraser !

Ainsi, la droite chiraquienne réforme le mode de scrutin pour plaire à Gaston Flosse. Malheureusement pour elle, c'est Oscar Témara qui remporte les élections en mai 2004.

Le pouvoir passe alors aux mains d'une coalition autonomistes – indépendantistes avec à sa tête l'indépendantiste Oscar Témara.

Des propos inadmissibles immédiatement tenus par la Ministre de l'outre-mer de l'époque, Brigitte Girardin à l'égard du président de la Polynésie française témoignent du refus de cette alternance. En déclarant dans une interview au journal « France-Soir » que « *M. Oscar Témara est un incompetent notoire* », la ministre de l'Outre-mer fait preuve d'un mépris total à l'égard du suffrage universel, d'une agressivité et d'une partialité malsaine à l'égard des dirigeants librement choisis par des citoyens ultramarins. Elle allait « planter le décor ».

Cette coalition, victime d'une motion de censure au bout de trois mois, revient au pouvoir suite à des élections partielles en 2005. Mais retombe en décembre 2006.

En 2007, le nouveau secrétaire d'État chargé de l'outre-mer de Nicolas Sarkozy, Christian Estrosi propose alors une loi visant à "rétablir la stabilité politique de la Polynésie française". C'est un échec : le retour aux urnes, en février 2008, ne permet à aucun leader de dégager une majorité absolue. La présidence est même obtenue par Gaston Flosse, pourtant grand perdant des élections, grâce à une alliance avec Oscar Témara. Son gouvernement ne durera que deux mois.

En définitive, depuis la victoire surprise d'Oscar Témara, le 23 mai 2004, douze gouvernements, en incluant les remaniements ministériels, se sont succédé, le plus souvent au gré des changements d'alliances à l'assemblée.

En sept ans, Oscar Témara a été président quatre fois, Gaston Flosse deux fois, et l'actuel président, Gaston Tong Sang, a dirigé trois gouvernements. Il est au pouvoir depuis novembre 2009, un record

de longévité depuis 2004 !

L'instabilité politique a naturellement accentué la grave crise que traverse la Polynésie française depuis trois ans. Très dépendante des importations, elle a été durement frappée par la crise mondiale. Ses principaux moteurs économiques, le tourisme, la pêche et la perle noire, sont tous en difficulté. Ce qui lui a valu une dégradation continue de sa note par l'agence de notation Standard and Poor's.

3. L'année de l'outre-mer, année de l'affichage

Est-ce pour cacher l'inanité des États-généraux de l'outre-mer que le Président Sarkozy eut l'idée d'organiser en 2011, une année des outre-mers. Exercice de pure communication dans lequel Nicolas Sarkozy excelle !

Un exercice qui aura coûté au contribuable officiellement 4,5 millions d'euros.

Pour quels résultats ?

L'objectif du Gouvernement était là aussi cosmétique. Le label « année des outre-mers » a donc été accordé systématiquement à toutes les manifestations présentant un vague lien avec les outre-mers. Peu importe que ces événements soient récurrents, qu'ils existent depuis des décennies... tout était bon, pourvu que le plan communication fonctionne... et que des amis soient servis.

Des exemples ?

L'opération « Noël pour tous » qui permet par exemple à Marie-Luce Penchard et au délégué interministériel à l'égalité des chances des français d'outre-mer, Claudy Siar, de jouer aux Pères Noël...

Cette opération d'auto-promotion à La Palmyre en décembre 2011 revient à 83 000 € dont seulement 30 à 35 % de cette somme seront consacrés directement aux enfants (achat des



cadeaux et financement des animations), le reste étant pour la location de la salle (environ 10 000 €) et les prestations techniques et de service dont la rémunération des équipes professionnelles engagées pour l'occasion, équipes notamment constituées d'un membre de la famille du délégué interministériel ou encore d'une responsable de communication très bien introduite dans les milieux de la droite ultra-marine...

Ce sont aussi 170 000 € qui sont attribués pour un « bal créole » à la Villette le 14 mai 2011, bal populaire qui réunira, selon la presse, environ... 100 personnes. Qu'importe le succès puisque l'organisatrice et heureuse bénéficiaire de cette subvention n'est autre qu'une secrétaire nationale de l'UMP...

Ce sont aussi près de 150 000 € attribués, pour fêter « l'année des outre-mers à Metz » à une commune dont le maire n'est autre que le frère d'un des adjoints du commissaire de l'année des outre-mers...

Strass et paillettes à tous les étages.

Rien ne gêne, pas de réflexion, les premiers arrivés sont les premiers servis surtout lorsque ce sont des amis. 50 000 euros ici, 100.000 là, pour un événement qui profite de l'effet d'aubaine ou pis encore pour un bal folklorique. Les outre-mers sont maintenus en cette année 2011 dans l'image caricaturale de pays de danses et de fêtes, de frivolité en somme.

Peu ou pas de projets innovants. Où sont les sciences, l'économie... Où sont les entrepreneurs, les chercheurs, les universitaires et tout ceux qui produisent du sens, qui luttent au quotidien pour le développement des outre-mers et plus largement encore pour le rayonnement de la France.

Pourtant, le Président avait fait le pari de changer le regard sur les outre-mers. Au contraire, il renforce les préjugés.

Seule réussite à notre sens, la « panthéonisation » d'Aimé Césaire.

Mais on ne peut s'empêcher d'imaginer le grand poète martiniquais écoutant celui dont il avait toujours combattu les idées, faire son éloge dans ce lieu prestigieux. Il faut dire que Nicolas Sarkozy a une fâcheuse tendance à détourner à son profit les grandes âmes de la gauche française dont les enseignements vont à l'encontre de sa politique d'injustice sociale et de cadeaux aux riches. Après Jean Jaurès et Guy Mocquêt, voilà maintenant le hold-up sur Aimé Césaire...

Triste année des outre-mer !

Concepteur d'une politique inconsistante outre-mer, comptable de résultats calamiteux, Nicolas Sarkozy n'a non seulement pas rempli les engagements pris à l'égard des ultramarins mais il s'est également rendu responsable d'avoir couvert des comportements clientélistes inadmissibles.

Mais au fond, peut-être cela trahit-il plus une réelle méconnaissance et un désintérêt manifeste pour les outre-mers ?

IV. Un réel désintérêt et une méconnaissance consternante des outre-mers



Recevant, en début de son mandat, un élu de gauche d'outre-mer pour tenter de le débaucher, Nicolas Sarkozy admet que, « *comme pour l'Afrique, il ne connaît rien et ne comprend rien à l'outre-mer* ».

Rien d'étonnant dès lors au mauvais traitement récurrent réservé aux outre-mers et aux thématiques ultramarines sous sa mandature.

1. Les outre-mers, éternels oubliés

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, les outre-mers sont oubliés systématiquement, voire méticuleusement.

Oubliés dans les arbitrages interministériels lors de la préparation des projets de loi ou de décret, oubliés dans les rares concertations préalables aux réformes, oubliés dans le traitement de leurs particularismes voire même oubliés en tant que régions et territoires français.

De multiples exemples peuvent être trouvés sous la présidence Sarkozy qui démontrent, manifestement l'amateurisme coupable dans l'application des réformes nationales outre-mer.

a. Le scandale de la non-application du RSA

Après avoir longtemps eu droit à un RMI au rabais, les outre-mers ont eu droit sous Nicolas Sarkozy à un nouveau « moins disant social » inacceptable.

C'est outre-mer que se situait lors de la création du RSA en 2008 le plus de bénéficiaires potentiels du RSA (17,8 % de la population active au RMI en moyenne contre 3,1 % dans l'Hexagone fin 2007), et c'est pourtant uniquement dans ces territoires que ce dispositif n'a pas été appliqué dans le même temps que dans l'Hexagone. Il s'est agi là, tout simplement, d'une remise en cause assumée de l'égalité sociale entre les départements d'outre-mer et l'Hexagone, égalité qui avait été obtenue de haute lutte plus de cinquante ans après la loi de départementalisation.

Selon le rapport du député de droite René Victoria, commandé finalement en 2009 par le Gouvernement, l'application du RSA aurait ainsi permis ainsi une amélioration directe du pouvoir d'achat pour 42 % de la population dans les

outre-mers (soit 356 000 foyers) pour un coût budgétaire estimé, selon la CNAF, à 250 M€ annuel.

Naturellement, c'est bien le coût de l'application de ce dispositif dans les régions où résidaient le plus de bénéficiaires potentiels qui a justifié cette exclusion.

Cependant, la première raison donnée, lors des débats, en octobre 2008, sur la loi ayant instauré le RSA à cette non application outre-mer avant janvier 2011 a été d'ordre technique. Ainsi, le ministre de l'Outre-mer de l'époque, Yves Jégo, promettait l'entrée en vigueur du RSA dans les DOM avant fin 2010 (déclaration à l'AFP le 3 septembre 2008). Au plus fort du mouvement social antillais de 2009, début février, le même membre du Gouvernement, réitérait sa promesse d'appliquer le RSA dès 2009 (L'Express.fr du 2 février).

La raison ensuite avancée pour écarter son application fut ensuite l'existence d'un autre dispositif créé outre-mer, le RSTA, fruit du conflit social de 2009 et qui consiste en un complément de salaire.

Mais, outre que le résultat d'un conflit social ne doit pas commander l'application ou non de la loi sur le territoire de la République, le RSTA n'était en rien comparable dans sa raison d'être avec le RSA et se révélait surtout bien moins avantageux dans la grande majorité des situations que celui-ci.

L'application du droit commun – le RSA – aurait donc bénéficié à bien plus de personnes que l'application du RSTA et, surtout, aurait été bien plus avantageuse financièrement pour celles-ci :

- quand un salarié outre-mer touche 74 € de RSTA pour 26 heures d'activité, dans l'Hexagone, à

revenu équivalent, le bénéfice est de 107 € s'il est célibataire, de 390 € s'il est marié avec un enfant et de 403 € s'il a deux enfants !

- un travailleur à temps plein au SMIC touche 100 € de RSTA (avec ou sous enfant), le même, dans l'Hexagone, percevra 289 € avec un enfant, 301 € avec 2 enfants.

Au final, le Gouvernement a donc refusé d'appliquer une des seules bonnes mesures sociales de ces dernières années au prétexte d'un dispositif spécifique moins favorable né d'un conflit social en accréditant un véritable paradoxe au détriment des outre-mer : si le conflit social du début 2009 n'avait donc pas eu lieu, le droit commun, à savoir le RSA, se serait appliqué pour le bénéfice du plus grand nombre et un avantage financier plus important !

Enfin, l'économie réalisée par le Gouvernement en n'ayant pas mis en œuvre le RSA outre-mer depuis 2009, soit 57 M€, aurait pu permettre de financer un dispositif spécifique pour l'entrée des jeunes sur le marché du travail à travers, par exemple, la création d'une aide au logement.

b. L'« oubli » permanent des dispositifs spécifiques aux outre-mers

Ces « oublis », quand ils sont détectés, obligent à un traitement dans l'urgence et à une veille extrêmement attentive des parlementaires faute d'une ministre qui s'intéresse à ses dossiers.

C'est par exemple, toujours sur le sujet RSTA, le projet gouvernemental d'imputer les sommes perçues au titre du RSTA sur le montant de la Prime Pour l'Emploi (PPE) dans le projet de loi de finances pour 2010 par simple mimétisme avec l'imputation des sommes perçues au titre du RSA sur le montant de la PPE alors même que ces deux dispositifs n'ont de proximité que



par leur dénomination ! En effet, le RSTA est destiné non pas, comme le RSA, à l'incitation au retour à l'emploi mais à l'augmentation des bas salaires, ce que, semble-t-il Bercy ne savait pas...

La conséquence de cette méprise gouvernementale due à l'ignorance de ce qu'est réellement le RSTA aurait été une diminution de 300 millions d'euros entre 2010 et 2012 sur les bas salaires outre-mer.

Au final, ce sont les parlementaires ultramarins de l'opposition, entendus par le rapporteur général du budget et le ministre des Finances, qui obtiendront gain de cause sur ce dossier sur lequel la ministre de l'Outre-mer a brillé par son silence !

Mais c'est également l'acquis de la non-application outre-mer de la TGAP sur les carburants qui aurait été remis en cause sans la vigilance des parlementaires de l'opposition en pleine crise sur ce sujet en 2010 ! La ministre ne s'est jamais exprimée sur ce dossier.

L'oubli des outre-mers s'est également manifesté lorsqu'il s'est agi de supprimer la publicité sur France Télévision.

Lorsque le projet de loi arrive au Parlement, le cas particulier de RFO n'est pas prévu et n'a jamais été envisagé...

Le ministre de l'Outre-mer souhaite alors à tout prix obtenir la suppression de la publicité également sur RFO alors même que cela n'avait jamais été envisagé ni étudié !

En effet, lors de l'audition de Patrick de Carolis, directeur général de France Télévisions, par le groupe socialiste, le 4 novembre, celui-ci déclarait que « *L'État actionnaire est d'accord avec France Télévisions pour conserver [la publicité sur RFO] dans l'immédiat, notamment en raison de la présence de 65 collaborateurs spécifiquement affectés à cette tâche* ».

Yves Garnier, directeur général de RFO, auditionné par le groupe socialiste confirmait cet accord le 7 novembre.

Malgré cela, Yves Jégo fait voter à la

hussarde un amendement qui revient, de facto, à supprimer 18,6 M€ supplémentaires des ressources de France Télévisions correspondant à la suppression de la publicité sur RFO et à remettre en cause l'emploi de 65 personnes!

Ce procédé singulier en dit long sur le peu d'intérêt accordé à RFO par le Gouvernement et sa majorité: en près d'un an de travail, la commission Copé chargée de ce dossier de la publicité sur France Télévision n'a pas daigné organiser une seule audition sur le cas de RFO et la commission spéciale constituée sur ce dossier ne s'est pas penchée non plus sur le devenir de cette chaîne si importante pour les outre-mers alors même que le groupe socialiste, en moins de trois semaines, avait procédé à près de 10 auditions sur ce seul sujet!

Les antennes locales de RFO, déjà moribondes, sont donc abandonnées à leur sort et vont devenir entièrement dépendantes des parrainages des collectivités locales. Les groupes de presse privés, souvent en situation de monopole et aux mains de grands groupes comme Hersant aux Antilles-Guyane, bénéficieront tranquillement de l'exclusivité du marché publicitaire dans ces régions...

Par ce simple amendement gouvernemental, c'est bien la démocratie outre-mer qui risque de régresser en raison d'une « flossisation » rampante des médias locaux.

Idem sur le dossier de la TNT: Alors que ni la commission Copé, ni la commission spéciale chargée d'examiner ce projet de loi à l'Assemblée n'ont daigné organiser une seule audition sur les questions spécifiques de RFO et de l'extension de la TNT outre-mer, le Gouvernement a fait voter nuitamment un amendement pour être tout simplement habilité à légiférer par ordonnance afin de permettre

l'extension de la TNT outre-mer dans plus de 18 mois, TNT au rabais, amputée notamment des chaînes parlementaires! En préférant organiser l'extension de la TNT outre-mer dans des délais inacceptables et dans des conditions décidées dans le secret des cabinets et des services du ministère de la Culture, le Gouvernement refusait donc tout débat alors que des sujets essentiels – avenir de la chaîne Tempo, risque de non adaptation des téléviseurs outre-mers et donc de dépenses indues à la charge des consommateurs ultra-marins – se posaient. Cette dépossession des droits du Parlement sur un sujet essentiel outre-mer est techniquement injustifiée et politiquement injustifiable.

Malheureusement, le recours aux ordonnances pour appliquer une réforme outre-mer, souvent introduit par amendement au dernier moment, s'est généralisé sous cette mandature tout simplement parce qu'à aucun moment de l'élaboration du texte, la question de son application ou de son adaptation outre-mer ne s'est posée faute d'intérêt pour le sujet. La faiblesse du traitement des outre-mers au plan interministériel est une constante de cette mandature marquée par la confusion entre matignon et l'Élysée dont les conséquences sont lourdes. Ainsi, de nombreux textes auraient pu être travaillés en amont pour s'appliquer intelligemment dans nos régions.

c. Des sujets essentiels passés sous silence

Cet oubli systématique des outre-mers s'explique également bien souvent par le souhait de mettre « la poussière sous le tapis » et d'éluider de vrais sujets.

Il en va ainsi par exemple de la discrimination et de la tarification bancaire.

En 2010, un rapport sur les tarifs

bancaires pratiqués outre-mer était remis à la ministre de l'Économie et des finances, Christine Lagarde, à la demande d'Anne-Marie Payet (sénatrice UC - La Réunion), rapporteure pour avis des crédits de la mission Outre-mer pour la commission des affaires sociales du Sénat. La seule conclusion de ce rapport remis à la ministre consistait à souligner la nécessité de mener une « analyse approfondie »...

Pourtant, ces tarifs sont significativement plus élevés que dans l'Hexagone. Pour bien marquer « la différence indécente » des tarifs pratiqués par les établissements financiers dans l'Hexagone et outre-mer, la sénatrice a fourni des tableaux chiffrés relatifs aux tarifs appliqués par BRED et BNP Paribas dans l'Hexagone et dans les quatre DOM.

Les résultats sont édifiants (voir tableau) et totalement injustifiés. En effet, la Banque postale, par exemple, ne pratique aucune différence tarifaire entre l'Hexagone et les territoires...

Tarifs d'une grande banque nationale	Hexagone	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane
Frais de gestion et de tenue de compte (par trimestre)	gratuit	15€	16,50€	16,50€	17€
Opposition sur chéquier	12,10€	41,80€	28€	28€	28€
Opposition sur prélèvement	gratuit	18€	28€	29€	18€
Photocopie (l'unité)	0,85€	1,85€	1,50€	1,50€	2,75€

Sur ce sujet, comme sur tant d'autre, les ministres de Nicolas Sarkozy ont systématiquement refusé les amendements des parlementaires tendant à supprimer ces discriminations, se contentant de demander des « rapports »...

Il en est de même pour le prix des télécom et de l'internet.

Les tarifs des communications téléphoniques mobiles émises vers ou depuis les DOM sont excessifs. Pour la téléphonie fixe, une offre incluant des appels illimités entre l'Hexagone et les DOM est vendue 20 euros plus cher par mois dans les DOM que dans l'Hexagone.

L'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile considère que ces départements relèvent de l'étranger. Cette qualification, qui est à rebours de la réalité puisque ces territoires font bel et bien partie intégrante du territoire national, a pour incidence une facturation excessive du prix des communications émises depuis ou vers l'ensemble de ces départements. Cette situation n'est naturellement pas acceptable.

Cette « discontinuité territoriale ou téléphonique » ne profite au final qu'aux seuls opérateurs de téléphonie mobile et pénalise fortement les entreprises locales ainsi que les particuliers qui, bien souvent, travaillent avec des entreprises ou ont des membres de leur famille dans l'Hexagone ou dans un autre département ou une autre collectivité d'outre-mer. Les arguments avancés par les entreprises de téléphonie mobile, les coûts de « l'itinérance » (le « *roaming* ») notamment, ne doivent pas constituer une entrave à l'égalité des prix. Alors qu'il conviendrait d'imposer que ces communications soient incluses dans les forfaits vendus sur l'ensemble du territoire sans qu'il y ait une surfacturation ou option payante à souscrire comme l'ont régulièrement proposé les parlementaires socialistes, le Gouvernement a systématiquement rejeté ces amendements.

Ainsi, Yves Jégo lors de la discussion de la LODEOM en mai 2009 assurait : « *Mais si nous voulons agir de façon globale et cohérente, il nous faut trouver le support législatif adéquat qui nous permettra d'introduire ces mesures : il n'est pas nécessaire de faire appel à une loi spécifique à l'outre-mer. J'espère qu'avant l'été, nous aurons pu adopter une stratégie globale pour faire baisser le prix des télécommunications* ».

Les ultra-marins attendent encore...

De même, les parlementaires socialistes ont régulièrement demandé à ce que les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) exerçant une activité commerciale dans les DOM soient tenus de proposer des offres similaires à celles qui existent dans l'Hexagone et à des tarifications équivalentes pour un même niveau de débit. Il s'agit en effet d'obliger ces FAI à développer des offres similaires à celles qui existent dans l'Hexagone, notamment l'offre dite « *triple play* » ou « *tout compris* » (téléphonie fixe, Internet et télévision) et à des tarifs similaires pour un même niveau de débit. En effet, force est de constater que ce type d'offres n'est pas répandu dans les DOM et que le prix de vente des abonnements actuels proposés par les FAI y est plus élevé alors que, du fait de la situation géographique des collectivités concernées, l'utilisation des technologies de communication est une nécessité absolue.

Le surcoût par rapport à l'Hexagone est considérable. Ainsi, à titre d'exemple, alors que le prix des offres dites « *triple play* » (Internet, téléphonie, télévision) s'élève à environ 30 euros par mois dans l'Hexagone, pour un débit d'environ 20 mégabits, il s'établit en Guadeloupe à 44,9 euros pour 1 mégabit seulement et à 49,9 euros pour 2 mégabits. Le surcoût est encore plus important en Martinique.

Là encore, le Gouvernement a compati mais a systématiquement rejeté ces

amendements s'en remettant, de nouveau, à de futurs rapports ou études...

Ce désintérêt pour des sujets d'importance outre-mer est, en partie, dû à une réelle méconnaissance des outre-mers et de ses spécificités.

Ce désintérêt et cette méconnaissance se sont révélés désastreux dans la gestion des crises que les outre-mers ont connues sous la mandature de Nicolas Sarkozy.

2. La gestion calamiteuse des crises

Sous la mandature Sarkozy, les crises majeures ont été gérées en dépit du bon sens et avec une légèreté indécente !

a. La gestion politicienne de la crise aux Antilles

Au 9^{ème} jour de blocage total de la Guadeloupe suite au mouvement du collectif contre la vie chère et pour le pouvoir d'achat, le secrétaire d'État à l'outre-mer se rend... à La Réunion pour poser la première pierre d'une centrale photovoltaïque.

Le secrétaire d'État attend ainsi le 1^{er} février soit plus de 10 jours après le 20 janvier, date des premières manifestations en Guadeloupe pour se rendre sur place, davantage préoccupé par l'image qu'il donne aux médias nationaux que par la crise.

Lors d'une grande émission de télévision le 5 février 2009, le Président de la République n'a pas un mot pour la Guadeloupe, département en crise depuis 17 jours : Nicolas Sarkozy, en 90 minutes d'émission, n'a pas trouvé quelques secondes pour dire un seul mot de la situation en Guadeloupe, paralysée depuis 17 jours par un mouvement de grande ampleur !

Malgré des questions sur la crise, le pouvoir d'achat et les mouvements sociaux, ce silence du chef de l'État est tout simplement choquant et serait, impensable si une région de l'Hexagone avait connu pareil blocage.

Pendant ce temps-là, Yves Jégo cherche à épouser le mouvement social dont la popularité dans les médias nationaux est





alors forte et annonce « *qu'il restera en Guadeloupe tant que la situation ne sera pas réglée* ».

Après des annonces budgétaires non arbitrées et un conflit qui s'envenime, Yves Jégo est rappelé à Paris le 9 février. Sans prévenir aucun de ses interlocuteurs, il quitte précipitamment la Guadeloupe. Le premier Ministre reprend en effet les choses en mains et nomme deux médiateurs : Yves Jégo doit être « détropicalisé » comme dit alors un proche du premier ministre.

Les négociations sont alors interrompues et ces cafouillages prolongent la crise de plusieurs semaines. Un premier mort est à déplorer. La situation s'aggrave et touche l'ensemble des régions d'outre-mer obligeant alors le Président de la République à intervenir directement le 19 février.

Il faudra encore attendre de longues semaines, et de nouvelles péripéties, avant que la tension ne retombe et qu'un accord ne soit finalement signé le 4 mars.

Instruit par ce précédent, on aurait pu penser Nicolas Sarkozy averti.

Il n'en fut rien comme le démontre la gestion de la crise à Mayotte.

b. La gestion en amateur de la crise à Mayotte

Les similitudes de ce mouvement avec le mouvement qui a secoué l'outre-mer, et singulièrement les Antilles, au début 2009, sont frappantes : 3 semaines de grèves et de manifestations, un mort et un enfant gravement blessé avant que le Gouvernement ne se décide à intervenir, des premières propositions gouvernementales très mal reçues qui ne font qu'aggraver la situation, un enlèvement du conflit qui aboutit au chaos et, malheureusement, à un mort.

Instruit de l'expérience antillaise, le Premier ministre aurait dû immédiatement donner les instructions et moyens nécessaires à la ministre chargée de l'Outre-mer pour rétablir le dialogue constructif indispensable à la fin du conflit dans les meilleurs délais d'autant plus qu'un accord avait été signé en mai 2010 à Mayotte prévoyant des baisses de prix pour les produits de première nécessité et que celui-ci n'avait visiblement pas été totalement appliqué.

Mais la ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, a attendu le 5 octobre, soit deux semaines après le déclenchement des manifestations, pour sortir de son mutisme et faire une déclaration... depuis Paris en proposant... l'existant à savoir l'instauration au 1^{er} janvier 2012 d'un RSA à Mayotte d'un montant ne représentant que 25% de celui du RSA national et qui constituait une réponse pour le moins courte et ne se situant pas à la hauteur des enjeux.

Dès cette intervention, les affrontements redoublent.

Face à l'inertie gouvernementale, le 11 octobre, le président du conseil général de Mayotte, Daniel ZAIDANI, alerte le Président de la République lui demandant des « *réponses claires* » pour régler le conflit. La ministre de l'Outre-mer affirme alors que ce « sont des éléments politiques locaux » qui

empêchent de sortir de la crise...

Enfin, le 14 octobre, soit trois semaines après le début de la crise, elle se rend enfin à Mayotte pour...proposer des bons de 5€ de réduction aux familles les plus modestes et pour en « *appeler à la responsabilité de tous* ». Cette déclaration, retransmise sur un grand écran, fait redoubler les affrontements : l'écran lui-même est déchiré par les manifestants ! Marie-Luce Penchard repart pourtant à Paris...

Après la charge des forces de l'ordre contre les élus ayant participé à un défilé, la blessure grave d'un jeune garçon qui a perdu un œil après un tir de flash ball, c'est ensuite un manifestant qui perd la vie dans des circonstances troubles le 19 octobre à la suite d'affrontements avec la police au cours desquels un autre manifestant a été blessé d'un tir de flash ball. La ministre chargée de l'Outre-mer, en déplacement le lendemain à La Réunion, ne se rend pas jusqu'à Mayotte...

Un mois après le début de la crise, le 22 octobre, la ministre nomme alors un premier médiateur pour mener des « études techniques »...

Le 25 octobre, de nouvelles manifestations dégénèrent et un jeune est de nouveau blessé à l'œil par un projectile.

Ce n'est que le 26 octobre, que le Premier ministre, comme lors de la crise antillaise de 2009, reprend finalement la main et, après avoir reçu la ministre de l'Outre-mer et le ministre de l'Intérieur, envoie un nouveau médiateur, l'ancien préfet de Mayotte.

Celui-ci obtient relativement rapidement un accord, même si celui-ci n'est formellement pas signé.

Il est frappant, lorsque l'on compare la chronologie de ces deux crises, que le Gouvernement n'a manifestement tiré aucune conclusion de la première et s'obstine à répéter les mêmes erreurs dans la gestion de la seconde !

Malheureusement, il en est de même pour la gestion de crises sanitaires ou de sécurité publique.

C'est en effet le cas de la gestion de l'incendie dramatique à La Réunion en 2011 qui n'a pas manqué de choquer les Réunionnais.

c. La gestion comptable de la destruction de la biodiversité de La Réunion, lors de l'incendie de septembre 2011

Alors qu'en 2010, La Réunion était confrontée aux flammes qui ravageaient les richesses de son parc national, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, le département a vécu un nouvel épisode désolant en septembre et octobre 2011. Fort de la précédente expérience, les services d'incendie ont exigé la mise en œuvre des mêmes moyens afin d'éviter la propagation du feu dans des zones difficiles d'accès. Le dispositif de l'année dernière avait montré l'efficacité des hommes au sol lorsqu'ils étaient appuyés par des bombardiers d'eau « Dash 8 ».

N'entendant pas les appels des professionnels sur le terrain et les sollicitations des élus, parlementaires, la ministre de l'Outre-mer a, certes mobilisé des moyens humains mais sans les associer aux dispositifs aériens alors que l'incendie progressait.

Les ministres de l'Intérieur et de l'Outre-mer ne pouvaient ignorer l'efficacité des moyens aériens puisque le député Gilles Carrez l'avait même précisé dans son rapport du 14 octobre 2011 : « *comme les années précédentes, l'importance primordiale des moyens aériens dans la lutte contre les incendies de forêt pour lutter contre les dépôts de feu* ».

Symboliques sont l'arrogance, le mépris et l'inconséquence de Marie-Luce Penchard, lorsque, en week-end en Guadeloupe, elle déclare que l'envoi des avions bombardiers d'eau, est avant tout



« un besoin psychologique ».

Lorsque les « Dash 8 » arrivent enfin à La Réunion, l'incendie avait déjà dévasté 2 800 hectares de forêt.

Le Président de la République est sorti de son mutisme presque un mois après le début des incendies, lorsque la situation était sous contrôle, manière peut-être de manifester son désintérêt pour les Réunionnais qui voyaient leur patrimoine partir en fumée.

La faillite de l'État, dans un domaine, la sécurité publique, qui ne devrait pas tomber dans le champ politique est un exemple manifeste de la manière dont le sarkozysme considère et maltraite comme jamais les outre-mers.

Cette gestion calamiteuse sur un sujet de sécurité publique s'est également manifestée sur un sujet de santé publique majeure, lors de l'épidémie de dengue en Martinique et en Guadeloupe en 2010.

d. La gestion irresponsable des épidémies de dengue à La Guadeloupe et à La Martinique

Là encore, le Gouvernement, instruit par le drame du chikungunya à La Réunion en

2006 aurait dû en tirer des enseignements.

Or, lors de ces épidémies de dengue qui ont fait pas moins d'une quinzaine de morts aux Antilles, le Gouvernement n'a jamais pris la mesure de la crise.

Dépassés par l'ampleur du phénomène, les agents de la DSDS n'ont pas cessé de demander des moyens supplémentaires pour éradiquer les gîtes larvaires.

Pourtant, ce n'est qu'après l'hospitalisation du préfet de Martinique, Ange Mancini et celle de l'ancien ministre de l'outre-mer RPR, Bernard Pons, qui réside lui aussi en Martinique que le Gouvernement a daigné débloquer les moyens nécessaires...

Cet exemple démontre à lui seul tout le respect que Nicolas Sarkozy aura accordé aux outre-mers durant son quinquennat...

3. Une forme d'irrespect des ultra-marins

La mandature de Nicolas Sarkozy est également marquée par des décisions particulièrement choquantes et totalement irrespectueuses des outre-mers.

a. La gestion du prix des carburants au profit des amis pétroliers

Lors de l'obtention du gel du prix des carburants à l'issue de la crise aux Antilles, le Gouvernement se garde bien d'en faire l'annonce dans la transparence nécessaire. En effet, il s'est engagé à compenser le manque à gagner subi par les compagnies en question...

Après 44 millions d'euros versés en juillet 2009 et 50 millions d'euros versés en novembre 2009 par le Gouvernement, 81 M€ sont à nouveau débloqués en septembre 2010 ce qui porte donc à 175 M€ le chèque total du Gouvernement aux compagnies pétrolières présentes outre-mer qui sont pourtant, comme l'a souligné le président de la commission des finances des « entités juridiques indépendantes et des sociétés appartenant ou rendant des comptes à Total »!

La gestion du prix des carburants outre-mer reste encore aujourd'hui absolument chaotique, juridiquement très fragile et le lobby pétrolier n'a rogné strictement rien sur ses marges puisque le contribuable et le consommateur continuent à payer la « rente » au profit de ces compagnies, pourtant dénoncée par des rapports de l'inspection générale des finances et de l'autorité de la concurrence.

Dans ce dossier ultra sensible du prix des carburants outre-mer, le Gouvernement a commis visiblement une faute morale en traitant dans la plus grande opacité avec le lobby des plus puissants et fait manifestement preuve d'irresponsabilité dans le contexte budgétaire actuel.

b. L'indemnisation des suites du cyclone Dean : les Antillais exclus de la solidarité nationale

L'irrespect le plus total des citoyens d'outre-mer, c'est aussi de les exclure de la solidarité nationale lorsqu'ils subissent une catastrophe naturelle comme lors du passage du cyclone DEAN aux Antillais.



Il faut en effet dénoncer le cynisme gouvernemental sur l'indemnisation des dégâts du cyclone DEAN aux Antilles.

Les 50 M€ de crédits ouverts par le Gouvernement le 25 octobre 2007 pour indemniser les dégâts causés par le cyclone sont compensés... par une annulation de 61 M€ de crédits sur le propre budget de l'outre-mer!

En effet, 16,45 M€ de crédits du programme condition de vie outre-mer et 44,59 M€ du programme emploi outre-mer ont en effet annulés par le décret du 25 octobre 2007. Ce même décret ouvre 61 M€ d'autorisations d'engagements et seulement 50 M€ de crédits de paiement pour procéder aux indemnisations.

Au final, pas un euro supplémentaire n'est donc affecté à l'outre-mer pour l'indemnisation de ces dégâts : le Gouvernement exclut donc les Antillais du bénéfice de la solidarité nationale et profite même de l'opération pour supprimer 11 M€ de crédits qui leur étaient destinés!

Il reste donc qu'au-delà de la sollicitude compassionnelle du Gouvernement qui a fait chaud au cœur des Martiniquais et

des Guadeloupéens, l'État n'a en réalité produit aucun effort supplémentaire pour leurs territoires meurtris par le cyclone Dean... au contraire!

c. Le refus de créer une commission d'enquête sur le chlordécone

En refusant d'accepter la demande des 204 députés du groupe socialiste de créer une commission d'enquête parlementaire sur la pollution aux pesticides des sols antillais fin 2007, le Gouvernement et la majorité parlementaire ont refusé la transparence sur une question sanitaire et environnementale essentielle.

Cette décision inacceptable ajoutait encore à la cacophonie gouvernementale qui n'a fait qu'amplifier l'inquiétude des populations locales après des révélations médiatiques fracassantes.

Ainsi, la ministre de la Santé se veut rassurante dans les différents médias, le 17 septembre 2007, mais elle conseille aux Antillais de ne manger des fruits et légumes produits localement que deux fois par semaine! Le même jour, le ministre de l'Agriculture juge la crise « très grave ».

Si le secrétaire d'État à l'Outre-mer déclarait, le 18 septembre, qu'il souhaitait toute la transparence sur ce sujet et était donc favorable à la création d'une commission d'enquête parlementaire, la recevabilité des 4 plaintes déposées est systématiquement contestée par le parquet, celui-ci n'hésitant pas à aller jusqu'à la Cour de cassation pour s'opposer à l'une de ces actions!

Enfin, la ministre de l'Économie et des finances annonce dans le même temps la nomination à son cabinet d'un journaliste d'un grand quotidien parisien ayant médiatisé à outrance début septembre le rapport Belpomme, rapport qualifié de particulièrement léger par le Gouvernement lui-même!



Comme pour le chikungunya l'année précédente, enfouir la vérité à laquelle ont droit les Antillais sur ce sujet est inadmissible.

d. Le scandale du salaire des commissaires au développement endogène

Cette indécence, c'est également des décisions budgétaires qui choquent profondément dans un contexte de pénurie organisée. Ainsi, 3 M€ sont dévolus depuis 2010 aux 3 « commissaires au développement endogène » créés après le CIOM et chargé d'expliquer aux ultramarins ce qu'ils doivent produire...

Outre l'aspect paternaliste voire néo-colonialiste de cette conception des choix de développement conseillés par les « sachants », c'est le traitement mensuel de chacun de ces commissaires qui apparaît comme une forme de mépris. **La rémunération nette mensuelle de chacun de ces 3 commissaires au développement endogène est de 15 000 €**, selon le rapporteur spécial de la commission des finances de l'Assemblée nationale pour la mission outre-mer! À titre de comparaison, 15 000 € c'est également la dépense annuelle de l'État pour 5 mahorais, selon le document de politique transversale annexé au projet de loi de finances pour 2012!

e. Le refus, au mépris de la santé des enfants d'outre-mer, de diminuer le taux de sucre dans les produits vendus outre-mer, pour ne pas contrarier les lobbies de l'industrie agroalimentaire

C'est aussi la récente décision du Gouvernement de s'opposer à la proposition de loi tendant à interdire aux industriels d'ajouter du sucre dans les produits distribués outre-mer qui est frappé au coin de l'injustice.

En effet, le mercredi 28 septembre, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi tendant à limiter la teneur en sucres de certains aliments proposés aux consommateurs d'outre-mer déposée par le groupe socialiste: la majorité, y compris UMP, reconnaissait donc le bien-fondé de ce texte. Cette proposition de loi a ainsi pu être adoptée en commission grâce à l'ouverture d'esprit de ses membres appartenant à la majorité.

Il convient en effet de rappeler que les taux d'obésité, notamment chez les enfants, enregistrés outre-mer, sont nettement supérieurs à ceux observés dans l'Hexagone et que certains produits de consommation courante présentent, outre-mer, une teneur en sucres sensiblement plus élevée que celle des produits de même marque vendus dans l'Hexagone. À titre d'exemple, **certains sodas comme le Fanta Orange ont une teneur en sucres supérieure de 45 % par rapport au produit de même marque vendus à Paris**. La proposition de loi avait d'abord pour objet de mettre fin à ces distorsions.

Il s'agissait donc là d'une initiative équilibrée et responsable.

Mais, le Gouvernement a choisi de s'en remettre à une simple charte pour lutter contre l'obésité outre-mer afin de ne pas fâcher les industriels alors que rien, ni techniquement, ni juridiquement, ne s'opposait à ce texte qui reste un bon

texte sur une problématique majeure de santé publique...

Quelle est la vraie raison du refus de cette proposition de loi de santé publique?

L'autre obstacle était politique même s'il est regrettable de faire de la basse politique sur un tel sujet: selon plusieurs témoins directs, c'est en effet la ministre chargée de l'Outre-mer en personne qui, lors de la réunion du groupe UMP à l'Assemblée nationale, le mardi précédent la discussion de ce texte, a insisté pour que le Gouvernement s'oppose à ce texte, estimant qu'il était inutile d'offrir un succès à un parlementaire de l'opposition... Voilà la considération qu'elle porte à la santé des enfants guadeloupéens!

D'ailleurs, une grande partie de l'UMP n'a pas suivi cette consigne puisque 18 d'entre eux (dont Pierre Méhaignerie ou Yves Bur, figures de la commission des affaires sociales de l'Assemblée) ont voté la proposition de loi. Au final, c'est un très faible écart – 199 voix contre, 194 voix pour et 8 absentions – qui a conduit au rejet du texte. Cet écart montre le bien-fondé de cette proposition de loi qui a rassemblé par-delà le périmètre du groupe socialiste.

Le destin de ce texte sur une problématique majeure de santé publique aurait certainement été tout autre si le Gouvernement avait laissé la liberté de vote aux parlementaires.

f. Une comparaison des dispositifs de continuité territoriale entre les outre-mers et la Corse qui incite à recourir à des méthodes violentes de revendication

Le manque de respect à l'égard des ultramarins, c'est naturellement la conception sarkozyste de la continuité territoriale outre-mer.

Vis à vis de l'Outre-mer, la continuité territoriale apparaît de plus en plus comme une duperie voire un



détournement de sens par cette majorité.

En effet, la seule région Corse, 300 000 habitants, à 200 km du continent, bénéficie d'une « dotation de continuité territoriale » de l'État de 187 M€ en 2010, dédiée uniquement au transport des résidents. Alors que pour les outre-mers, 2,5 millions d'habitants, dont le territoire le plus proche est à 6000 km de l'Hexagone, le budget dédié n'est que de 45 M€.

C'est ainsi que le budget de l'État consacré à la continuité territoriale pour la Corse représente 623 € par habitant quand il ne représente que 18 € par habitant pour les outre-mers, pour des coûts incomparables compte tenu de la distance. Cette iniquité criante et cette injustice flagrante montrent à quel point la continuité territoriale en faveur des outre-mers, malgré les déclarations sans cesse lénifiantes, a été reléguée au dernier rang des priorités et symbolisent la manière dont Nicolas Sarkozy considère les outre-mers : des territoires de seconde zone.

Or une politique de continuité territoriale efficace se comprend lorsque :

- la **garantie** est assurée pour les citoyens de disposer toute l'année d'un **nombre de places** qui leur assure la **libre circulation** entre leur territoire et l'Hexagone,
- lorsque ces mêmes citoyens sont **assurés** de disposer d'un **prix acceptable du titre de transport** toute l'année lequel conforte cette libre circulation,
- Et enfin lorsqu'un **coût de fret maîtrisé** leur assure l'égalité économique avec l'Hexagone.

g. La disparition programmée de France Ô, chaîne des outre-mers

Le manque de respect, est également l'annonce de la disparition programmée de France Ô en tant que chaîne thématique des outre-mers.

Pour des raisons de rentabilité mais surtout par mépris à l'égard des outre-mers, France télévisions a d'abord décidé de faire de France Ô une chaîne de la diversité. La pertinence de la création d'une telle chaîne n'est pas contestable

mais pour quelle raison devait-elle se faire en supprimant France Ô la chaîne qui permettait jusque là de faire connaître les outre-mers dans l'Hexagone et qui permettait aussi aux originaires des outre-mers de conserver un lien avec leur collectivité d'origine ?

Mais aujourd'hui ce n'est même plus une chaîne de la diversité qu'est devenue France Ô mais une chaîne du type Voyage ou Planète qui a complètement délaissé les outre-mers et qui propose des reportages sur la Terre entière !

Ce sont les ultramarins qui, une fois de plus, sont lésés !

h. Une ministre maintenue à bout de bras

Enfin, l'irrespect, n'est ce pas tout simplement de ne pas tenir compte du vote des outre-mers ?

Non seulement, Nicolas Sarkozy n'a pas infléchi sa politique malgré les multiples revers électoraux subis tout au long de son quinquennat mais il s'est rendu coupable d'une différence de traitement entre les ministres qui a choqué les outre-mers après la claque reçue aux élections régionales de 2010. Alors qu'il n'a pas hésité à sacrifier un de ses ministres de l'Hexagone parti en campagne pour les régionales, Dominique Bussereau, en raison de son plus faible score de tous les ministres (39,39 %) dans ces élections, il conserve néanmoins sa ministre de l'outre-mer malgré ses... 14 % aux élections régionales en Guadeloupe !

Conclusion

Nicolas SARKOZY a aujourd'hui un bilan.

Il est coupable d'avoir mené une politique outre-mer dont le postulat de base - le refus de la solidarité nationale pour les ultra-marins - est uniquement tourné vers la satisfaction de son électorat hexagonal pour qui les « outre-mers coutent chers ». Son développement endogène des outre-mers était en fait la promesse d'un développement solitaire pour les outre-mers.

Il est comptable des résultats de cette politique : augmentation historique du chômage, notamment des jeunes, explosion de l'insécurité, un coût de la vie et une régression du pouvoir d'achat qui donnent lieu à des crises à répétition, une crise du logement qui perdure, ...

Il est responsable de la gestion choquante des nombreuses crises sociales ou sanitaires qui ont émaillé son mandat et des actes ou propos déplorables de ses ministres successifs.

Ignorant des problèmes réels des outre-mers, il est de nouveau candidat.

Son projet a été dévoilé lors de la Convention UMP pour les outre-mers du 24 novembre dernier et que l'on peut résumer en deux phrases : « Nos engagements ont été tenus » ; « il faut conforter la politique actuelle ».

Alors, on change ou on continue ?

